

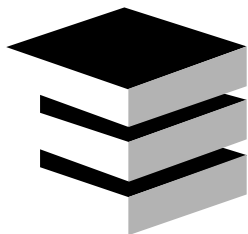
SUR REILHAC

INFORMONS NOUS



N° 20

2008



**EUROVIA
DALA**

AGENCE D'AURILLAC
4, Rue de Boudieu
15000 AURILLAC
Tél. : 04.71.64.58.56
Fax : 04.71.64.24.73

**TRAVAUX PUBLICS - ENROBÉS
AMENAGEMENT DE COURS
DEVIS GRATUITS**

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

L'année 2008 a été ponctuée par une série d'élections. D'abord, le renouvellement des conseils municipaux, je vous remercie d'avoir permis à l'équipe que j'avais l'honneur de conduire pour la quatrième fois d'avoir été réélue. Jean-Louis LAVIGNE et Serge LEYBROS, bien connus pour leurs activités associatives ont rejoint le groupe et sont parfaitement intégrés.

Les résultats de ces scrutins sont pour nous une motivation supplémentaire pour poursuivre notre action avec détermination dans le respect des engagements que nous avons pris.

Jacques MARKARIAN, Maire de CRANDELLES, a été aussi réélu Conseiller Général au 1er tour.

Jacques MEZARD reconduit à la présidence de la CABA a été élu également Sénateur du Cantal. C'est pour nous une grande fierté et un grand honneur d'avoir un parlementaire à la Communauté d'Agglo.

Mais 2008 a marqué cruellement REILHAC avec la disparition brutale de Louis FAUGERE en Août dernier qui a endeuillée notre commune. Il était un serviteur infatigable et un ami fidèle que nous n'oublierons jamais. Un hommage lui est rendu dans ce bulletin.

Vous pourrez découvrir au cours de cette lecture les nombreux aménagements qui ont eu lieu en 2008.

Le gros chantier de la maison de retraite touche à sa fin. L'ouverture devrait avoir lieu très prochainement et l'inauguration au début de l'automne. Une journée « porte ouverte »

vous permettra de découvrir cette magnifique réalisation.

La crise financière et économique sans précédent qui s'est produite en 2008 sur le plan mondial et dont personne aujourd'hui n'est capable de mesurer l'ampleur aura aussi des répercussions très importantes à tous les niveaux, même à l'échelon de notre commune.

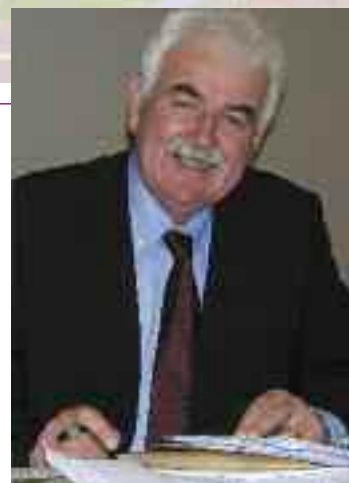
C'est pourquoi, chacun, à son niveau de responsabilité, doit contribuer à apporter son soutien à l'emploi. Pour cela, le Conseil Municipal a décidé de souscrire au plan de relance du gouvernement qui nous permettra de percevoir le remboursement anticipé de la TVA, avec en contrepartie, l'engagement de notre part d'investir à un niveau correspondant à la moyenne des quatre années précédentes.

Notre situation financière nous permet d'inscrire en 2009 le projet d'aménagement du terrain multi-activités jouxtant la résidence du Pré Vert ainsi que la construction d'un bâtiment technique municipal.

Ce dossier est à l'étude et a fait également l'objet d'une demande d'un soutien de l'Etat.

Afin de répondre au mieux aux besoins de notre collectivité, l'équipe technique a été renforcée par le recrutement d'un agent technique spécialisé dans les espaces verts, Hervé ARGUEYROLLES.

Depuis le 1er Janvier 2009, la CABA s'est agrandie avec l'adhésion des communes de LABROUSSE et de VEZELS-ROUSSY regroupant ainsi 24 communes représentant 57 128 habitants.



Le Prisme et le Centre Aquatique sont des équipements appréciés de nos concitoyens. Pour 2009, l'agrandissement et la restructuration de la médiathèque va venir compléter ces équipements structurants sur le bassin de l'agglomération pour le plus grand confort de ses administrés.

L'assainissement de la Vallée de l'Authre est toujours à l'étude. Notre commune est concernée par ce projet ; les stations d'épuration de Lestoubeyre et du Bordélou seront supprimées et les effluents refoulés sur la station de Jussac.

Les premières entreprises s'installent sur la ZAC d'Esban. Ce qui, à terme, va générer des emplois et de la richesse dans le Bassin d'Aurillac.

Malgré cette période de crise et cette morosité ambiante, je souhaite que la lecture de ce bulletin municipal vous informe utilement sur la vitalité de notre commune confortée grâce aux activités de nos associations, essentielles et indispensables dans l'animation et le lien social qu'elles génèrent. Merci à tous ces bénévoles pour leur participation.

Je terminerai en saluant le travail réalisé par notre adjoint, André FREYSSINIER, pour l'élaboration de ce bulletin municipal.

Avec mes sentiments fidèles
et dévoués.
Jean Pierre PICARD

Élection du 9 mars 2008

MISE EN PLACE DU CONSEIL MUNICIPAL - 15 MARS 2008

Ces élections du 9 mars 2008 se sont déroulées avec le renouvellement intégral de notre équipe ou avaient pris place deux nouveaux candidats.

En effet, c'est sur 840 inscrits, 716 votants, 22 nuls et 694 exprimés que nous avons avec Jean Pierre Picard tête de liste obtenus 67,68% des voix contre la liste Tourde 30,21% la liste Maronne 1,93 % et 0,18% sur le nom de quelques personnes non candidates.

Ceci dit, c'est la quatrième fois que l'âge me confère le pouvoir entre guillemets, d'être désigné pour présider cette mise en place du conseil municipal pour les six ans à venir. Je me félicite en la circonstance d'être le doyen d'âge, tout en le disant avec un petit bémol. Mais rassurez vous, pour moi cet événement déjà vécu en 1989, 1995, 2001 et aujourd'hui 2008 m'apporte toujours autant de plaisir et de satisfaction et même plus que cela, si l'on considère que la « Liste de Brousse à Onzac, Reilhac passionnément » toujours conduite par Jean Pierre Picard a toujours vu l'ensemble de ses candidats élus au premier tour.

Cette fois-ci, est-ce dû, parce que nous avons rajouté « Reilhac passionnément » à notre titre de profession de foi... peut être... car notre commune mérite que l'on s'y attache un peu plus chaque jour et c'est normal car nous l'aimons.

Mais en réalité et en grande partie c'est simplement dû à notre équipe, elle :

- a présenté aux habitants un bilan riche de travail et de réalisations pour ces sept dernières années.

- a tenu ses promesses de 2001 dans sa mandature .

- offre un programme pour les six ans à venir ambitieux, réaliste, solidaire, dans sa profession de foi.

- Témoigne d'une envie de travailler pour Reilhac et ses habitants dans un esprit collectif de parfaite entente sous la responsabilité de Jean Pierre Picard.

Voilà les principales causes je pense qui aujourd'hui nous offre encore la possibilité de continuer à participer au développement de Reilhac mais aussi de permettre aux Reilhacoises et Reilhacois de profiter des richesses de la commune dont le cadre de vie reste la première condition.

Mais, pour autant, il est difficile d'atteindre la perfection, et j'incite notre équipe à y réfléchir et améliorer encore sa façon de travailler pour être encore plus près de la population et répondre à ses aspirations.

Je dois aussi dire que notre équipe a mené une campagne exemplaire avec un grand respect pour les listes concurrentes ne s'en tenant qu'au faire valoir de ses valeurs qui ont été approuvées par les électeurs si

l'on en juge par le score obtenu.

Sur le déroulement de ces élections je n'ouvrirai pas de parenthèses bien particulières, il est resté courtois avec seulement quelques critiques d'autres candidats, là, circonstances électorales obligent..., mais il est à remarquer, pour d'autres, que le jour de l'élection quelques paroles désobligeantes auraient pu friser le carton jaune.

Faisons acte de compréhension et oublions, pour nous consacrer entièrement à la tâche qui nous attend dans les mois qui vont suivre.

Pour en revenir aux choses plus sérieuses je constate que nous avons travaillé en équipe, chacun de nous doit s'en féliciter et ce sera encore le seul moyen pour mener à bien ce nouveau mandat. Je l'ai sans doute déjà dit, pour qu'il y ait une équipe, il faut aussi un responsable pour diligenter ce travail collectif, tout en laissant à chacun le droit de s'exprimer. Je crois pouvoir dire ici, que Jean Pierre Picard durant toutes ces années, a parfaitement rempli ce rôle. Ses qualités relationnelles, son jugement, sa bonhomie c'est sûr, mais aussi avec une teinte d'autorité à l'arrière plan, que je qualifierais d'ailleurs, de tout à fait nécessaire, enfin pour résumer : toutes les qualités qu'il faut, pour être un bon maire, qui sait rester à l'écoute de ses adjoints et conseillers, tenir ses engagements vis à vis de tous, et en particulier des habitants de Reilhac.

Ces quelques propos Jean Pierre, ne sont pas jetés à la volée, mais sincères et empreints d'amitié.

Au nom de tous je me permets tout simplement de te remercier.

Je ne peux pas terminer sans féliciter nos deux nouveaux : Jean-Louis Lavigne et Serge Leybros largement élus et même gâtés par les Reilhacoises et Reilhacois ce 9 Mars par le nombre de voix obtenues.

Merci d'avoir accepté d'être dans notre liste et bienvenus au club des 15.

Je remercie également les deux conseillers qui ne se représentaient pas pour des raisons personnelles.

Enfin pour terminer je formule le vœu que nous continuions à travailler dans cette logique d'équipe et de sérieux, pour ma part je m'y appliquerai.

MERCI DE VOTRE PATIENCE.

Je vous signale que l'ordre du jour ne fait que commencer.

Avant de procéder à l'appel à candidature pour l'élection du MAIRE je tiens à vous rappeler que cette élection doit répondre à quelques dispositions édictées par les articles L 2122- L 2122-7 L 2122-8 Du code général, des collectivités territoriales, et vous en donne connaissance.

Je dois excuser Madame Fontanille qui a donné pouvoir à Ginette Apchin.

Jean Pierre Picard, candidat, est réélu, avec 14 voix et une abstention. Emu, bien que ce soit la quatrième fois, il remercie l'ensemble des Reilhacoises et des Reilhacois et son équipe, « Mes chers collègues, tout d'abord, merci de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant pour la quatrième fois Maire de Reilhac, merci à tous les Reilhacois, pour leur confiance et pour ne rien vous cacher, c'est toujours avec beaucoup d'émotion mais aussi avec beaucoup de fierté et un grand honneur que j'accepte votre déci-

sion. Dans la vie d'un homme il est des moments qui comptent, des moments qu'il faut savoir apprécier.

Cette marque de confiance à mon égard est la reconnaissance de mon engagement depuis 25 années au service de nos concitoyens et de ma commune.

Un quart de siècle au cours duquel j'ai travaillé pour l'intérêt général, en améliorant le cadre de vie de nos concitoyens pour leur bien être, essayant toujours de créer un bon état d'esprit, préférant le consensus à l'affrontement, faire de Reilhac, une commune vivante, conviviale et accueillante.

Je pense modestement avoir réussi à donner une bonne image de Reilhac dans notre bassin de vie et au delà.

Reilhac est une commune qui a pris toute sa place dans l'agglomération, qui est respectée, enviée quelques fois, en tout cas reconnue.

Mon ouverture d'esprit, ma tolérance, ma recherche d'équité, sont, je pense des atouts appréciés des autorités de tutelles.

C'est, dès lundi matin, à la première heure que monsieur le Préfet m'a félicité de ma réélection ainsi que de nombreux élus de sensibilité politiques diverses.

Oui, Reilhac a une bonne image et j'en suis fier. Mais si je suis fier de l'image de Reilhac mes chers collègues, je voudrais que vous sachiez que je suis aussi fier de vous.

Je ne suis pas, le seul, d'ailleurs, puisque dimanche dernier, les deux tiers de nos concitoyens nous ont apporté leurs suffrages. Le choix est clair, qu'ils en soient remerciés.

Dans une démocratie, le suffrage universel est ce qu'il y a de plus légitime.

Nous sommes élus pour les six ans qui viennent, pour écrire ensemble une nouvelle page de l'histoire de Reilhac.

Je voudrais saluer l'engagement de Jean Louis Lavigne et de Serge Leybros qui nous ont rejoint pour se consacrer au service de nos concitoyens et de la commune. Etre élus, Mesdames et Messieurs, est un honneur, une charge et une responsabilité.

Si notre tâche est de plus en plus complexe, de plus en plus absorbante, chacun de nous doit être conscient que nous devons avoir un comportement irréprochable.

Notre devoir est de faire de ce lieu, symbole de la République, la maison commune de tous les Reilhacois, afin qu'ils trouvent dans cette Mairie ce qu'ils sont en droit d'attendre de leurs élus : confiance, respect, accueil et compétence.

Mais gérer, c'est quelque fois faire preuve de détermination et de fermeté. C'est aussi l'engagement que je prends devant vous, gentillesse ne veut pas forcément dire faiblesse.

Après dix neuf ans passés à la tête de cette commune, ma motivation, mon enthousiasme et ma passion sont intacts.

Esprit d'équipe, loyauté, fidélité et honnêteté sont les maîtres mots que je vous demande de partager pour les six années qui viennent.

Mes derniers remerciements seront pour tous ceux qui de près ou de loin participent à la vie de notre commune pour son rayonnement, je veux citer, toutes les associations, tous les bénévoles et bien entendu notre personnel communal. »

C'est ensuite que le maire fait procéder à l'élection des adjoints et des membres des diverses commissions. (voir résultats dans : au fil des réunions)

L'Adjoint, André Freyssinier



Administration de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Maire | Jean-Pierre PICARD |
| 1 ^{er} Adjoint | Louis FAUGERE |
| 2 ^{ème} Adjoint | Maurice LABERTRANDIE |
| 3 ^{ème} Adjoint | André FREYSSINIER |
| 4 ^{ème} Adjoint | Christian VIDAL |
| Conseiller Délégué | Bernard LAVEISSIERE |
| Conseiller Délégué | Francis VERNET |

Conseillers Municipaux :

| | |
|-----------------------|---------------------|
| LAVIGNE Jean-Louis | BOULDOYRE Simon |
| FONTANILLE Viviane | SOUBRIER Christiane |
| JONCHERE Marie-Hélène | SERONIE Jean-Pierre |
| LEYBROS Sergne | APCHIN Ginette |

COMMISSIONS

Commission : Travaux - Bâtiments communaux - Equipement

J-P. PICARD - L. FAUGERE - F. VERNET - J-P. SERONIE, S. BOULDOYRE - C. SOUBRIER - V. FONTANILLE

Commission : Jeunesse - Sport - Milieu Associatif

J-P. PICARD - M. LABERTRANDIE - F. VERNET J.L. LAVIGNE - B. LAVEISSIERE - M-H. JONCHERE - C. SOUBRIER

Commission : Finances - Communication

J-P. PICARD - A. FREYSSINIER - G. APCHIN - M-H. JONCHERE - S. BOULDOYRE - S. LEYBROS

Commission : Urbanisme - Environnement - Cadre de vie

J-P. PICARD - C. VIDAL - S. LEYBROS - G. APCHIN, C. SOUBRIER, J-P. SENONIE - J-L. LAVIGNE - V. FONTANILLE

Commission : Affaires scolaires et Informatique

J-P. PICARD - B. LAVEISSIERE - C. SOUBRIER - S. BOULDOYRE - G. APCHIN

Commission : Voirie - Espaces verts

J.P. PICARD - F. VERNET - S. LEYBROS - V. FONTANILLE - J.P. SERONIE

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : Jean-Pierre PICARD
Membres élus : V. FONTANILLE - G. APCHIN - S. BOULDOYRE, C. SOUBRIER
Membres nommés : M.J. LABERTRANDIE, J. LAPOUBLE - I. MEYNEIL - E. BLANC

Délégués aux Syndicats intercommunaux :

Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY : Louis FAUGERE et Jean-Pierre SERONIE

Délégués à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac :

- Titulaires : J-P. PICARD et B. LAVEISSIERE
- Suppléants : L. FAUGERE et J.L. LAVIGNE

Délégué à la Défense : Louis FAUGERE

Délégué au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre : B. LAVEISSIERE et S. LEYBROS

Employés Communaux

Mairie : Chantal JUILLARD et Michelle FERRARA
Voirie : Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES
Garderie et surveillance à la cantine : Simone LEYBROS
Ecole : Claudine LAGARRIGE
Cantine : Cathy LACOSTE

Tarifs Communaux

GARDERIE :

Tarif : 1,30 € de l'heure
Horaires : du lundi au vendredi : 7h15 à 8h15 et 16h30 à 18h45

Les mercredis libérés (10 sept., 24 sept., 15 oct., 19 nov., 10 déc., 14 janv., 4 fév., 11 mars, 25 mars, 13 mai, 10 juin, et 24 juin) : Activités Centre Social à CRANDELLES, toute la journée (départ place de la Mairie à 7h35 - Retour à 18h20)

Les autres mercredis : Matin garderie de 7h15 à 8h30 - Activité Centre de Loisirs à l'École de REIL-HAC de 8h30 à 11h30 - Garderie de 11h30 à 12h30.

Après-midi : Activité centre de loisirs à CRANDELLES : départ à 13h15 place de la Mairie et retour à 18h20.

CANTINE :

Ticket à la semaine : 7,45 €
Ticket occasionnel : 2,35 €

BIBLIOTHÈQUE :

L'élargissement des créneaux horaires de la bibliothèque a été rendu possible grâce à l'embauche d'une personne en contrat aidé, ce qui a redynamisé ce lieu de rencontre et d'échange ; c'est un lieu ouvert à tous, et où les documents (livres, CD, DVD) sont mis à disposition du public à titre gratuit, sans caution ni cotisation.
Renouvelés régulièrement, faites nous savoir si un document vous intéresse en particulier.
La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tel : 04 71 63 00 63 - Fax : 04 71 63 00 64

Horaires d'ouverture :

| | |
|----------|---------------------------------------|
| Mardi | 8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30 |
| Mercredi | 8 h 00 - 12 h 00 |
| Jeu | 8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30 |
| Vendredi | 8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30 |
| Samedi | 8 h 00 - 12 h 00 |

ECOLE

Tel : 04 71 63 00 50
De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

ATELIER CUISINE

Le 4^{ème} mercredi de chaque mois, de 14h00 à 17h00 l'atelier cuisine reconduit son activité avec de nouvelles recettes :
28 janvier 2009 : Choux à la crème
25 février 2009 : Brownies au chocolat noir sauce carambar
25 mars 2009 : Autour du lapin
22 avril 2009 - 27 mai 2009 : Les recettes seront déterminées avec le groupe pour ces deux jours.

ATELIER INFORMATIQUE DE REILHAC

Est ouvert les vendredis de 18h00 à 20h00 les semaines impaires. Les prochaines séances sont les 13 mars (Internet 1^{ère} partie) et 27 mars (internet 2^{ème} partie)
Pour les autres séances et les différents thèmes, le calendrier sera disponible en Mairie ; vous pouvez également contacter l'Espace Multi Média au 04 71 46 86 36

ETAT CIVIL 2008

Naissances :

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| - ROUX Cédric | 23 janvier 2008 |
| - PIGEOL Sarah | 5 février 2008 |
| - DARNIS Alexandre Pierre | 27 mai 2008 |
| - OUDOUL Angèle Monique | 4 juin 2008 |
| - RIGAL Paul Dominique | 29 juin 2008 |
| - MAZE Pauline | 2 octobre 2008 |
| - DELMAS Aurélien Eric | 1 ^{ER} décembre 2008 |
| - RODRIGUES Louna Claire | 21 décembre 2008 |

Mariages

| | |
|--|-------------|
| - Anthony Farid GRAS et Lydie Patricia BASTIDE | 2 août 2008 |
| - Jérémy Cédric LEHOUX et Céline AOÛT | 9 août 2008 |

Décès

| | |
|-------------------------------|----------------|
| - COUDERC Pierre Casimir | 3 février 2008 |
| époux de Marie-Louise LIAUBET | |

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| - RASSOUL Tourkia | 14 mai 2008 |
| épouse de Tahar ZAHAM | |
| - DELON Paul Roger Jean | 13 juin 2008 |
| époux de Marinette CARRIER | |
| - SALES Jean Antoine Joseph | 21 juin 2008 |
| époux de Josette PICHON | |
| - FAUGERE Louis Georges Maurice | 3 août 2008 |
| veuf de Odette BADUEL | |
| - GANDILHON Henri Marius | 14 août 2008 |
| époux de Yvonne BRUN | |
| - FORSSE Denise Françoise | 27 août 2008 |
| épouse de Jacques CATHALA | |
| - LAPIE Frédéric Pierre | 23 septembre 2008 |
| époux de Françoise BARRIERE | |
| - VIDAL Hélène Julia Andrée | 14 octobre 2008 |
| épouse de Raymond MARONNE | |
| - BEGUET Denise Antoinette Juliette | 22 octobre 2008 |
| veuve de Louis FRUQUIERE | |

Administration de la commune

Location de la Salle Polyvalente

Le règlement pour l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Mairie. Une caution de 200 €uros est demandée pour toute location de la salle.

De plus, il sera demandé, une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels, résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles. Celle-ci devra être fournie à chaque location pour un particulier et en début d'année pour les associations.

| | Associations Communales | Associations Extérieures Particuliers de la commune |
|---------------------------------------|-------------------------|---|
| Grande Salle | GRATUIT | 80 € |
| Petite Salle | GRATUIT | 60 € |
| Grande Salle + Cuisine | GRATUIT | 120 € |
| Petite Salle + Cuisine | GRATUIT | 80 € |
| Grande Salle + Petite Salle + Cuisine | GRATUIT | 180 € |
| Arbre de Noël | GRATUIT | 200 € |
| Exposition - Vente | | 230 € |

CLIC

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) se situe 12 rue de la Coste à AURILLAC (Tel : 04.71.45.47.46).

C'est un lieu d'accueil et d'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de permettre, si possible, un maintien à domicile, avec les aides pouvant améliorer leurs conditions de vie.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

| | | |
|--|------------------|---|
| - Dimanche 4 janvier | Comité des Fêtes | Galette des Rois |
| - Jeudi 8 janvier | Club des Aînés | Galette des Rois |
| - Samedi 10 janvier | Commune | Vœux |
| - Samedi 31 janvier | Foot | Galette des Rois |
| - Jeudi 5 février | Club des Aînés | Crêpes |
| - Samedi 14 février | ACCA | Repas |
| - Samedi 21 février | Foot | Concours de belote |
| - Dimanche 1 ^{er} mars | CCAS | Repas |
| - Samedi 7 mars | APE | Quine |
| - Samedi 14 mars | Comité des Fêtes | Concours de belote |
| - Samedi 18 avril | Pétanque | Concours de belote |
| - Samedi 25 avril | Foot | Tombola |
| - Samedi 2 mai | APE | Repas |
| - Dimanche 31 mai | Foot | Tournoi des filles |
| - Samedi 6 juin | Foot | 40 ans |
| - Samedi 20 juin | APE | Fête des Écoles |
| - Samedi 27 juin | Foot/Pétanque | Feu de St-Jean |
| - Samedi 4 juillet | Pétanque | Concours de pétanque avec les membres de l'ADAPEI |
| - Vendredi 7, samedi 8, et dimanche 9 août | Comité des Fêtes | Fête patronale |
| - Samedi 12 et dimanche 13 septembre | Pétanque | 20 ans du Club |
| - Samedi 10 et dimanche 11 octobre | Club canin | Championnat Régional |

TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Ce service est spécialisé dans le transport de personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser les bus de ligne régulière.

Les réservations se font la veille jusqu'à 17h30 auprès de la STABUS au 0800 33 58 69

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

- la STABUS au 04 71 48 53 00
- la CABA au 04 71 46 86 30

A QUI S'ADRESSER ?

GYM :

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane 04.71.47.22.39
Trésorière : Mme DAULHAC Patricia
Secrétaires : Mmes MONTERGOUIS Odette
Et GUBERT Josette

A.P.E. :

Co-Présidents : Mr BONNET Alexandre
04 71 47 26 32
MR BEGUET Laurent : 04 71 47 20 51
Trésorière : Mme ALIDIÈRE Virginie
Secrétaire : Mme LACOSTE Cathy

COMITE DES FETES :

Président : Mr FOUR Serge 08.75.37.87.05
Trésorier : Melle JUILLARD Chantal
Secrétaire : Melle DELPONT Sylvie

FOOTBALL CLUB REILHACOIS :

Président : Mr BEGUET Philippe 04.71.64.51.67
Trésorier : Mr GAMEL Pascal
Secrétaire : Melle CHANUT Evelyne

FOOTBALL ENTENTE VALLEE DE L'AUTRE (jeunes)

Président : Mr JULIARD Alain 04.71.46.69.35
Trésorier : Mr ACOSTA Jean-Claude
Secrétaire : Mr BONNET Bruno

LE TILLEUL REILHACOIS

Président : Mr LARION Jean-Michel 04.71.47.26.48
Trésorière : Mme LARION Martine
Secrétaire : Melle RAFFY Sophie

A.C.C.A

Président : Mr Jean-Pierre PICARD 04.71.47.21.36
Trésorier : Mr Jean GOUBERT
Secrétaire : Mr Michel FRUQUIERE

CLUB CANIN CANTALIEN

Président : Mr DANCIE : 06 79 97 79 68
Trésorier : Mr CHATEL Christian

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : Mr FONTANILLE Thierry 04.71.47.21.27
Trésorier : Mr MAZET Pascal
Secrétaire : Melle PRUNET Joëlle

CLUB DES AINES

Président : Mr ISSIOT Michel 04.71.63.77.94
Trésorière : Mme GASQUET Jacqueline
Secrétaire : Mme VEYLET Louise

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : Mr PEYRAT Louis 04.71.47.23.41
Trésorier : Mr BRUEL Noël
Secrétaire : Mr BRUEL Noël

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE

Président : Mr PEYRAT Roger 04.71.46.65.45
Trésorier : Mr BELAUBRE Pierre
Secrétaire : Mr JULHE André

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG

Présidente : Mme VERCHERE Jeannette
Trésorier : Mme KANNENGISSER Fabrice
Secrétaire : Mme ROLLAND Yvette

Administration de la commune

PRIX DE L'EAU

Le rapport présenté à la CABA et au Conseil Municipal des communes fin 2008 fait ressortir dans le cadre de la gestion de l'eau son coût.

Pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, le prix de l'eau (eau potable + assainissement) s'élève pour l'année 2008, pour un branchement de diamètre 15 mm et une consommation de référence de 120 m³ à :

| Élément de facture | Eau potable | Assainissement | TOTAL en € |
|--------------------------------------|---------------|----------------|---------------|
| Abonnement annuel | 44.00 | | 44.00 |
| Prix de m ³ de l'eau 1.02 | 122.40 | | 122.40 |
| Prix du m ³ assaini 1.25 | | 150.00 | 150.00 |
| Agence de l'eau 0.34 | 41.62 | | 41.62 |
| TVA 5.5 % | 11.44 | 8.25 | 19.69 |
| Total en € | 219.46 | 158.25 | 377.71 |

Soit 1.83 € pour le m³ d'eau non assaini et 3.15 € le m³ d'eau assaini.

MÉMENTO À L'USAGE DES ADMINISTRÉS

1 - Pièces à fournir à l'appui d'une demande de :

- **Carte Nationale d'Identité** - Validité 10 ans
- Première demande : extrait d'acte de naissance - 2 photos d'identité - facture E.D.F. ou Télécom - Imprimé de demande à remplir au secrétariat.
- Renouvellement : ancienne C.N.I. - justificatif domicile - imprimé de demande - 2 photos d'identité.
- La délivrance reste gratuite, sauf en cas de perte, où si cette dernière n'est pas périmée, un timbre fiscal de 25 euros sera demandé.
- **Passeport** - Validité 10 ans
- Première demande : 2 photos d'identité - Carte Nationale d'Identité - Imprimé de demande à remplir au secrétariat - livret de famille - justificatif domicile.
- Renouvellement : ancien passeport - 2 photos d'identité - imprimé de demande - justificatif domicile. Pour les mineurs de moins de 15 ans Validité 5 ans.
- Nouveaux tarifs (pour un nouveau passeport ou un renouvellement) :
 - 88 euros pour un majeur
 - 44 euros pour un mineur de quinze ans et plus
 - 19 euros pour un mineur de moins de quinze ans

- Fiche d'Etat-Civil

Depuis le 01/01/01, la Fiche d'Etat Civil est remplacée par une photocopie du livret de Famille. Copie certifiée conforme = obligatoire seulement pour les administrations étrangères.

2 - Quelles formalités pour quels travaux ? :

Maison individuelle : le permis de construire est obligatoire, de même que le recours à un architecte si la surface habitable est supérieure à 170 m².

Terrasses, vérandas, extensions : tout dépend de leur surface, de la nature des travaux et de leur impact sur l'aspect extérieur du bâtiment. Le permis ou la déclaration préalable restent néanmoins souvent de rigueur.

Garage, Abri de jardin : la construction nécessite un permis de construire si elle dépasse une surface de 20m², et une déclaration préalable si elle en fait moins de 20m² et plus de 2m².

Serres et chassés : aucune formalité si leur hauteur est inférieure à 1,80m. Si elle est comprise entre 1,80m et 4m pour une surface de moins de 2000m², il faut une déclaration préalable.

Caravane : elle doit faire l'objet d'une déclaration préalable si elle est installée en dehors des sites spécifiquement aménagés (de type village de vacances ou camping) pour plus de 3 mois par an.

Panneaux solaires : poser des panneaux solaires en toiture nécessite une déclaration préalable. Pour les implantations au sol, la procédure dépend à la fois de leur taille et des installations nécessaires à leur exploitation.

Piscine : si la couverture est à plus de 1,80m du sol, il faut un permis de construire. Si la couverture ne dépasse pas 1,80m, les bassins dont la surface fait moins de 10m² n'ont pas besoin de formalités, les bassins entre 10m² et 100m² nécessitent une déclaration préalable. Il faut un permis de construire pour les bassins dépassant les 100m² de surface.

Attention : il est important de bien se renseigner avant de lancer votre projet, car les règles diffèrent pour des sites classés ou protégés.

3 - Recensement Service National

Les jeunes de 16 ans révolus sont invités à se faire recenser à la Mairie.

4 - Assistante sociale : Madame GARDES

Permanence le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 10h à 12h à la Mairie de REILHAC 04.71.63.00.63

5 - Adresses utiles :

- Communauté d'Agglomération - Service de l'eau - 04 71 63 70 77
- Pôle Emploi - Maison de l'Emploi
16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 43 40 90
- ASSEDIC - 77, rue de Marmiesse - Aurillac - 04 71 45 39 49
- CAF - 15, rue Pierre Marty - Aurillac - 0 820 251 510
- CPAM - 15, rue Pierre Marty - Aurillac - 0 820 904 220
- UDAF - Information des familles
9, rue de la Gare-Aurillac - 04 71 48 42 42
- ACART - Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile - 14 av. des Prades - Aurillac - 04 71 48 22 69
- ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural
8, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 63 25
- ADAVEMIC - Aide à Domicile Pers. Agées et Malades...
30, av. Milhaud - Aurillac - 04 71 48 42 46
- Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des jeunes
Maison de l'Emploi - 17 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 35
- SIAD - Service de Soins à Domicile
11, Rue de la Coste - Aurillac - 04 71 64 16 07
- P.L.I.E. - Plan local d'insertion par l'économie
Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 40
- Présence verte Télé-alarme
9, rue Jean de Bonnefon - Aurillac - 04 71 64 33 84
- Centre Social Intercommunal - Mairie de Reilhac - 04 71 47 24 10
- CLIC - 12, rue de la Coste - 04 71 45 47 46

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Séance du 26 février 2008

Travaux PVR Cité des Landes 1ère tranche : Choix de l'entreprise

Propositions reçues pour les travaux cités en objet suite à l'appel d'offres ouvert.

4 entreprises ont sollicité le Dossier de Consultation des Entreprises :

EUROVIA, COLAS, EATP, SCREG.

3 seulement ont répondu à l'appel d'offres : EUROVIA - COLAS et EATP.

Après examen des propositions, la commission d'appel d'offres, réunie les 13 et 21 février 2008, a retenu la proposition d'EUROVIA comme économiquement la plus avantageuse, celle-ci pour un montant de 207 611 € H.T. soit 248 302.76 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le choix de la commission d'appel d'offres

Convention CABA / Commune pour la remise à niveau des ouvrages eau et assainissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de convention établie par la CABA. Dans le cadre de la compétence « voirie », les communes de la CABA sont amenées à procéder à des réfections de chaussée ou de trottoirs sur lesquels sont implantés des ouvrages du service eau et assainissement.

En même temps, la CABA, concessionnaire de ces réseaux se doit de procéder aux adaptations de ces ouvrages.

Pour éviter l'intervention de plusieurs entreprises sur un même chantier, la CABA propose une convention selon laquelle elle confie, pour son compte, à la commune, maître d'ouvrage, l'exécution des travaux.

Sur la base de l'état de projet, la CABA versera donc à la commune une contribution financière pour les prestations que celle-ci aura exécutées pour son compte, contribution calculée en fonction d'un bordereau de prix défini par la CABA.

Le Conseil Municipal

- ACCEPTE les termes de la convention

Lotissement du Pré Vert : Demande de modificatif n° 2

Le projet de permis de construire déposé par les futurs propriétaires du lot n°6 au lotissement du Pré Vert nécessite la modification de l'entrée de ce lot.

Cette modification mineure étant sans incidence sur le lotissement, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette modification

Accès au Lotissement des Landes : Prise en charge des travaux.

Pour la réalisation des travaux d'aménagement du lotissement des Landes, il y a eu lieu de procéder aux travaux de l'accès à ce nouveau lotissement.

Le montant des travaux est estimé à 8 919.76 € TTC

Les clôtures de Mr MERLET et Mr et Mme AUSSOLEIL étant mitoyennes avec l'accès, un accord a été formulé par les riverains et la commune pour une prise en charge définie ci-dessous :

Participation de la commune : 4 399.99 €

Participation Mr MERLET : 2 041.02 €

Participation Mr et Mme AUSSOLEIL : 2 478.75 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte la réalisation de ces travaux ainsi que la prise en charge ci-dessus.

Contrat d'assurance des Risques Statutaires

Monsieur le Maire expose :

* l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

* que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi N° 84-53 du

26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

DECIDE

Article 1er : La commune charge le Centre de Gestion du Cantal de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité.

- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2009

- Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : La commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant si les conditions proposées sont intéressantes pour notre collectivité.

Acquisition de la parcelle AD n°6 : Modification de surface

Par délibération en date du 8 Novembre 2007, il avait été décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée AD n°6 appartenant à Mr COUDERC et Madame IRLANDE. La superficie portée sur cette délibération est de 4 188 m². Or, après consultation auprès du service du Cadastre, celle-ci est de 4233 m².

Il y a donc lieu de procéder à la rectification de la surface qui est de 4 233 m² et non 4 188 m².

Les conditions énoncées dans la délibération restent inchangées, soit 10 € le m².

Église : Renouvellement du contrat d'entretien des cloches

Le contrat d'entretien cité en objet arrive à échéance le 31 mars 2008. Il y aurait lieu donc lieu de prévoir un nouveau contrat.

Après consultation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la proposition de l'entreprise BROUILLET ET FILS pour un montant annuel de 196 € H.T. en 2008

Travaux d'aménagement de la voie communale de Messac (accès à la maison de retraite)

Proposition de la Direction Départementale de l'Équipement pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux cités en objet.

La proposition, d'un montant forfaitaire, s'élève à 12 962.50 € HT soit 15 503.15 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE cette proposition

Séance du 15 mars 2008

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 11.03.2008

L'an deux mille huit, le quinze mars, à dix sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Jean Pierre PICARD, Maire, s'est réuni, salle de la mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS : LAVIGNE Jean-Louis, FAUGERE Louis, BOULDOYRE Simon, VERNET Francis, LABERTRANDIE Maurice, PICARD Jean-Pierre, SOUBRIER Christiane, JONCHERE Marie-Hélène, LAVEISSIERE Bernard, SERONIE Jean-Pierre, LEYBROS Serge, APCHIN Ginette, VIDAL Christian, FREYSSINIER André.

Était absente excusée : FONTANILLE Viviane ayant donné procuration à Ginette APCHIN.

À l'ordre du jour, étaient inscrites les questions suivantes :

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1 - Élection du Maire

2 - Fixation du nombre d'adjoints

3 - Élection des Adjoints et des Conseillers Délégués

5 - Délibération pour le versement des Indemnités de Fonction

4 - Élection des délégués à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

5 - Élection des délégués au Syndicat d'Électrification CASTY

6 - Désignation des différentes commissions

Élection du maire

Après avoir ouvert la séance, Monsieur Jean-Pierre PICARD, après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal a procédé à l'installation du Conseil Municipal. Monsieur FREYSSINIER André, le plus âgé des membres du Conseil a pris la présidence et Monsieur VERNET Francis a été désigné secrétaire de séance.

Après un appel de candidature au poste de MAIRE, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Jean Pierre PICARD quatorze voix. (14)

Monsieur Jean Pierre PICARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Délibération pour la création des postes d'adjoints et de conseillers municipaux délégués.

Monsieur PICARD, Maire, fait part au Conseil Municipal que le nombre d'adjoints est déterminé par les membres du Conseil Municipal et ne doit pas excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal soit pour REILHAC : $15 \times 30 \% = 4.5$ soit 4 adjoints.

Il est donc proposé la création de 4 postes d'adjoints et de deux conseillers municipaux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la création de 4 postes d'adjoints et de deux Conseillers Municipaux délégués..

Élection des adjoints et des Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celles du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du 1er adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Louis FAUGERE : 14 (quatorze) VOIX

Louis FAUGERE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1er Adjoint au Maire

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

Élection du second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Maurice LABERTRANDIE : 14 (quatorze) VOIX

Maurice LABERTRANDIE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème adjoint au Maire.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

Au fil des ré unions du Conseil Municipal

Élection du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

André FREYSSINIER 14 (quatorze) VOIX

André FREYSSINIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3ème Adjoint au Maire.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint.

Élection du 4ème adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Christian VIDAL 14 (quatorze) VOIX

Christian VIDAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4ème Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Élection des Conseillers Municipaux délégués :

Monsieur le Maire propose, après appel des candidatures aux postes de Conseillers Municipaux délégués de procéder à l'élection des Conseillers Municipaux délégués.

Bernard LAVEISSIERE et Francis VERNET, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés Conseillers Municipaux Délégués.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Délibération pour le versement des indemnités de fonctions Maire -Adjoint- Conseillers délégués.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que conformément aux articles 2123-20 et suivants du CGCT, il appartient au Conseil Municipal, de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et aux Conseillers Municipaux ayant reçu délégation par arrêté du 18 Mars 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et ce à compter du 15 mars 2008, de fixer le montant des indemnités, qui est calculée selon l'importance démographique de la commune soit pour REILHAC 1056 habitants et par rapport au taux maximal en % du traitement de l'indice 1015, comme suit :

Indemnité maximum :

Indemnité Maire : 43 %

Adjoint ayant reçu délégation : 66 %

16.50 % soit pour 4 adjoints :

Soit une enveloppe globale de 109 %

Répartition comme suit :

Indemnité Maire : 40 %

Indemnité des Adjoint : 13.25 % soit pour 4 : 53 %

Conseillers Municipaux ayant reçu délégation : 16 %

8 % soit pour 2

Élection des délégués à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Aux termes de l'article L-5211-6 du Code des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des communes membres.

Conformément aux règles posées par l'article L-5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués titulaires ainsi que les suppléants sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après les deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

La Commune de REILHAC ayant droit à 2 délégués titulaires et deux suppléants, le Conseil Municipal, procède à leur élection à bulletin secret :

- Sont candidats délégués titulaires :

- Jean Pierre PICARD
- Bernard LAVEISSIERE

- Sont candidats suppléants :

- Louis FAUGERE
- Jean Louis LAVIGNE

A l'unanimité des membres présents ou représentés, ont été proclamés

Délégués titulaires : Jean Pierre PICARD et Bernard LAVEISSIERE

Délégués suppléants : Louis FAUGERE et Jean-Louis LAVIGNE

Élection des délégués au Syndicat d'Électrification CASTY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués au Syndicat d'Électrification CASTY.

Il rappelle qu'au terme de l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat, cette délégation comprend deux délégués titulaires.

- Sont candidats délégués titulaires :

- Louis FAUGERE
- Jean Pierre SERONIE

A l'unanimité des membres présents ou représentés, ont été proclamés

Délégués titulaires : Louis FAUGERE et Jean Pierre SERONIE

Constitution de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il est rappelé au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres qui est composée de son Président ou son représentant, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Président : Mr Jean Pierre PICARD ou son représentant.

- Sont candidats pour les membres titulaires :

- Mrs FAUGERE - FREYSSINIER - LABERTRANDIE

A l'unanimité des membres présents ou représentés, Ont été élus et proclamés membres titulaires de cette commission, Mrs FAUGERE - FREYSSINIER - LABERTRANDIE

- Sont candidats pour les membres suppléants :

- Mrs SERONIE - BOULDOYRE - VERNET

A l'unanimité des membres présents ou représentés, Ont été élus et proclamés membres suppléants de cette commission : Mrs SERONIE - BOULDOYRE - VERNET

Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à la désignation de différentes commissions étant entendu que le Maire et les adjoints sont membres de toutes les commissions.

Ont été désignés pour faire partie de la

Commission « Travaux - Bâtiments communaux - Équipement »

PICARD Jean-Pierre BOULDOYRE Simon

FAUGERE Louis SOUBRIER Christiane

VERNET Francis FONTANILLE Viviane

SERONIE Jean-Pierre

Commission « Jeunesse - Sport - Milieu associatif »

PICARD Jean-Pierre LAVEISSIERE Bernard

LABERTRANDIE Maurice JONCHERE Marie-Hélène

VERNET Francis SOUBRIER Christiane

LAVIGNE Jean-Louis

Commission « Finances - Communication »

PICARD Jean Pierre JONCHERE Marie-Hélène

FREYSSINIER André BOULDOYRE Simon

APCHIN Ginette LEYBROS Serge

Commission « Urbanisme - Environnement - Cadre de vie »

PICARD Jean-Pierre SOUBRIER Christiane

VIDAL Christian SERONIE Jean-Pierre

LEYBROS Serge LAVIGNE Jean-Louis

APCHIN Ginette FONTANILLE Viviane

Commission « Affaires scolaires et informatique »

PICARD Jean-Pierre BOULDOYRE Simon

LAVEISSIERE Bernard APCHIN Ginette

SOUBRIER Christiane

Commission « Voirie - Espaces verts »

PICARD Jean-Pierre FONTANILLE Viviane

VERNET Francis SERONIE Jean-Pierre

LEYBROS Serge

Constitution du Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au renouvellement des conseils municipaux, il y a eu de procéder à la désignation de nouveaux membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à HUIT le nombre de membres du Conseil d'Administration, outre le président, soit 4 membres élus et 4 Membres désignés par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal procède donc à la désignation des 4 Membres élus :

Composition du Conseil d'Administration du CCAS :

Président : Jean-Pierre PICARD

FONTANILLE Viviane

APCHIN Ginette

BOULDOYRE Simon

SOUBRIER Christiane

Désignation des délégués au Centre Social intercommunal de la Vallée de l'Authre

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Centre Social intercommunal de la Vallée de l'AUTHRE.

Sont désignés :

Bernard LAVEISSIERE, membre titulaire

Serge LEYBROS, membres suppléant.

Désignation des délégués représentant le collège des élus locaux du CNAS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune adhère depuis 2003 au Comité d'Action Sociale pour le Personnel Communal).

Conformément au règlement de fonctionnement de cette structure, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et un délégué représentant le collège des bénéficiaires qui auront à émettre un avis sur toutes les questions mises à l'ordre du jour par le Président de la délégation départementale.

Qu'il exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne

- Serge LEYBROS pour le collège des élus

- Chantal JUILLARD, pour le collège des bénéficiaires.

Séance du 10 avril 2008

OBJET : Aménagement de la traverse de Brousse : Modification du projet sur l'entrée Sud du Village et demande de fonds de concours.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modifications du projet sur l'entrée Sud de l'aménagement de la traverse de Brousse qui consiste en :

- la réalisation d'un caniveau en galet en bordure de la chaussée depuis le Pont sur l'Authre,
- revêtement en enrobé entre ce caniveau et la longrine de la glissière puis le mur de soutènement,
- prolongement du profilage en grave-émulsion et de la couche de roulement en robé bitumineux jusque sur le Pont.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 17 637 € H.T. soit 21 093.85 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont réalisés à la demande des services du Conseil Général sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et qu'ils feront l'objet d'un fonds de concours au titre du programme d'aménagement de traverse avec l'établissement d'une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal :

- approuve les modifications du projet d'aménagement de la traverse de Brousse

- charge Monsieur le Maire de solliciter un fonds de concours auprès du Conseil Général pour un montant de 17 630 €

Au fil des réunions du Conseil Municipal

OBJET : Approbation des Comptes de Gestion 2007 - Budget Commune et Budgets Annexes MAPAD et LOTISSEMENT DU PRE VERT.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 Décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- DECLARE que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2007 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

OBJET : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2007

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

• Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice 2007
Excédent : 210 858.43 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur 2006
Excédent : 29 905.09 €
- Résultat de clôture à affecter
Excédent : **240 763.52 €**

• Besoin réel de financement de la section d'Investissement :

Résultat de la section d'investissement 2007
Excédent : 124 685.44 €
Résultat reporté de l'exercice 2006
Déficit : - 108 345.85 €
Résultat comptable cumulé : (001)
Excédent : **16 339.59 €**
Dépenses d'investissement engagées non mandatées
639 050.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser
431 547.00 €
Solde des restes à réaliser : - **207 503.00 €**
Besoin réel de financement : 191 163.41 €

• Affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat excédentaire
En couverture du besoin réel de financement (1068) :
191 163.41 €
En excédent reporté en fonctionnement (002) :
49 600.11 €

OBJET : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2007 (MAPAD)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

• Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2007
Déficit : 45 610.72 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur 2006

Excédent : 213.18 €

Résultat de clôture à affecter Déficit : 45 397.54 €

• Besoin réel de financement de la section d'Investissement :

Résultat de la section d'investissement 2007
Excédent : 52 051.09 €
Résultat reporté de l'exercice 2006
Déficit : 39 677.55 €
Résultat comptable cumulé : (001)
Excédent : **12 373.54 €**
Dépenses d'investissement engagées non mandatées
4 765 000.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser
4 749 598.61 €
Solde des restes à réaliser : (001)
Déficit : - **15 401.39 €**

OBJET : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une usine de fabrication d'additifs micro biologique par la SAS LALLEMAND à SAINT SIMON

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter une usine de fabrication d'additifs micro biologique destinés à l'agroalimentaire, l'alimentation animale et la santé humaine, présentée par la SAS LALLEMAND, située à SAINT SIMON.

La commune de REILHAC, dont le territoire est atteint par le rayon d'affichage de 4 km est appelée à émettre son avis sur cette demande.

Considérant que

* C'est dans le cadre d'une réorganisation du site et afin d'améliorer les conditions de production que les locaux de l'usine sont en cours d'extension,

* Que, de ce fait, l'augmentation des capacités de production entraîne un changement des éléments administratifs du dossier de demande d'autorisation initial,

Le Conseil Municipal :

- **émet un avis favorable à la demande présentée par la SAS LALLEMAND.**

Séance du 20 mai 2008

OBJET : Proposition de 24 Membres à la Commission Communale des Impôts.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en application de l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts, à chaque renouvellement de conseils municipaux, il est prévu la constitution d'une commission communale des impôts composée, outre le maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, désignés sur proposition 24 contribuables susceptibles d'être nommés commissaires.

OBJET : Désignation d'un délégué à la défense.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier des services préfectoraux rappelant la circulaire du 26 octobre 2001 mettant en place un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Ce correspondant a pour vocation de développer le lien Armée Nation. Il est, à ce titre, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région. De même, il sera destinataire d'une information régulière par le niveau central et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Le Conseil Municipal,

- DESIGNE Monsieur FAUGERE Louis, délégué à la défense.

OBJET : Lotissement du Pré Vert : Modification n°3.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une troisième demande de modification concernant le lotissement cité en objet.

Cette demande a pour objet de modifier l'entrée du lot n° 8 pour répondre à la demande des futurs acquéreurs

puisque l'entrée imposée au plan de composition ne correspond pas à leur projet.

Considérant qu'un accord avait été donné pour les premières demandes le Conseil Municipal,

- ACCEPTE cette troisième modification

Préfecture du Cantal - Reçue le 09 Juin 2008

OBJET : Travaux d'Éclairage Public : l'aménagement de la nouvelle voirie à Cap Del Couderc

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'Éclairage Public ont été demandés dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle voirie à Cap Del Couderc.

Ces travaux ont fait l'objet d'une étude en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Électricité et du Gaz.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 12 263.92 €

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 40 % du montant des travaux H.T. et en demandant à la commune une participation égale à la TVA + 60 % du H.T. soit :
2 009.81 + (0,60 X 10 254.11) = 8 162.27 €.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet : d'aménagement de la nouvelle voie à Cap del Couderc

- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental des Collectivités de l'Électricité et du Gaz

OBJET : Classement des voies communales.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que toutes les voies communales d'une commune doivent être répertoriées dans un tableau de classement, le dernier tableau de classement mis à jour datant du 7 Juillet 1959. Ce nouveau tableau de classement fait apparaître une longueur de chemin vicinal de **14 107 mètres**.

Le Conseil Municipal, décide,

- la remise à jour de ce tableau de classement sur le territoire communal

- d'approuver le nouveau tableau de classement des voies communales, conformément à la circulaire du 31 Juillet 1961 (tableau et carte de classement des voies communales ci-joints) et en application de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, décide,

OBJET : Création d'emploi.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par délibération du Conseil Municipal.

Considérant l'évolution des tâches et services au sein du service technique de la commune (espaces verts, voirie bâtiments ...), Monsieur le Maire propose la création d'un second emploi défini comme suit :

GRADE : Adjoint Technique 2ème classe
DUREE HEBDOMADAIRE : Temps complet : 35 H

Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette proposition

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la démarche auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le recrutement de cet agent (profil de poste, publicité de poste, recrutement).

OBJET : Création d'emploi pour renfort d'été.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par délibération du Conseil Municipal.

Considérant le surcroît de travail (entretien espaces verts, voiries diverses, préparation de la fête patronale et congés du personnel titulaire), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer les emplois correspondants à 3 Mois, soit deux personnes pour 1 Mois et demi ou 3 pour un mois, emplois qui seront proposés en priorité aux jeunes de la commune.

Le Conseil Municipal:

- ACCEPTE cette proposition

- DIT QUE LES crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008

Au fil des réunions du Conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la démarche auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et à signer les contrats de travail à intervenir.

OBJET : Demande de subvention FEC 2008 : Aménagement de la voie communale n°9 dite Allée de Messac.

Les travaux d'aménagement de la voie communale n°9 dite « Allée de Messac » pourraient être subventionnés par le Conseil Général au titre du programme FEC 2008. Un dossier d'avant projet détaillé a été réalisé par la Direction Départementale de l'Équipement. Ce dossier fait ressortir un montant H.T. de travaux à l'entreprise égal à 240 817.50 € soit un montant TTC de 288 017.73 € Le Conseil Municipal ;

- approuve cet Avant Projet Détaillé
- accepte le devis correspondant

- assure le financement de la façon suivante :

- Subventions
- Fonds propres
- Emprunt.

- charge Monsieur le Maire de solliciter, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général, l'inscription de ces travaux sur le programme du FEC 2008.

Séance du 27 juin 2008

- Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des deux sénateurs du Cantal

- Transcription du procès verbal

Mise en place du bureau :

Président : Jean Pierre PICARD

Secrétaire : Ginette APCHIN

Membres du bureau : FREYSSINIER André - FAUGERE Louis - LEYBROS Serge - LAVIGNE Jean-Louis

1 - Élection des délégués :

Résultat du 1er tour de scrutin :

Nombre de votants 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Candidats :

Nombre de suffrages obtenus :

Jean Pierre PICARD 15

Louis FAUGERE 15

André FREYSSINIER 15

ont été proclamés élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat.

2 - Élection des suppléants :

Résultat du 1er tour de scrutin :

Nombre de votants 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue 8

Candidats :

Nombre de suffrages obtenus :

Christian VIDAL 15

Bernard LAVEISSIERE 15

Christiane SOUBRIER 15

ont été proclamés élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat.

Observations et réclamations : NEANT

Clôture du procès verbal : Le présent procès verbal, dressé et clos, le 27 Juin 2008 à 18 Heures 45, après lecture, a été signé par le maire, les autres membres du bureau et la secrétaire.

OBJET : Travaux Maison de retraite : Avenants n°1.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que vu l'avancement des travaux de la maison de retraite et considérant les modifications apportées aux travaux prévus initialement notamment suite à l'aménagement de la chaufferie bois, réalisation de salons d'extrémité et des galeries de liaison, modification revêtements muraux, de sols et mise aux normes de portes, il y aurait lieu de prévoir des avenants aux marchés correspondants.

Montant total H.T. des marchés initiaux :

5 519 717.90 €

Lots concernés par des avenants et montants H.T. :

- Lot n°1 - Terrassements VRD Abords : EATP/EUROVIA pour un montant de 10 775.00 €

- Lot n°2 - Gros œuvre

- SARL LAMOURE 49 109.50 €

- Lot n°5 - Charpentes métalliques A.C.C. 54 375.00 €

- Lot n°6 - Couverture - Zinguerie AURITOIT 1 488.87 €

- Lot n°9 - Cloisons sèches Faux-plafond CANCE 5 911.42 €

- Lot n°11 - Peintures CANCE 9 310.00 €

- Lot n°12 - Revêtements de sols SAUREV 1 900.00 €

- Lot n°13 - Serrurerie COSTES 10 821.21 €

Montant total des avenants n°1 : 157 512.06 €

Représentant + 2.85 % par rapport aux marchés initiaux.

Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE les travaux supplémentaires cités ci-dessus :

- DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe : MAPAD.

Préfecture du Cantal - Reçue le 16 Juillet 2008

OBJET : Attribution de subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'association Le Tilleul Reilhacois et du Centre d'Aide par le Travail d'Aurillac qui, pour la deuxième année, renouvellent l'organisation d'un concours de pétanque auquel participeront des personnes handicapées.

Considérant le caractère de cette journée et de cette manifestation, le Conseil Municipal, - DECIDE d'attribuer une subvention de 300 € pour cette manifestation

Séance du 29 Juillet 2008

OBJET : Travaux d'aménagement de la voie communale de Messac : Attribution du marché des travaux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres pour les travaux cités en objet, trois entreprises ont déposé une offre : EATP - EUROVIA - COLAS

La commission d'appel d'offres, réunie les 8 et 15 Juillet 2008, a procédé à l'ouverture des plis et a retenu la proposition d'EUROVIA comme économiquement la plus avantageuse, celle-ci pour un montant de 238 570 € H.T soit 285 329.72 € TTC

Le Conseil Municipal

- ACCEPTE le choix de la commission d'appel d'offres

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant ainsi que tous documents pour mener à bien cette opération.

OBJET : Consolidation du prêt relais pour la construction de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes « Résidence du Pré Vert » -

Montant : 2 380 000 €

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le prêt relais contracté par la commune auprès de la Caisse d'Épargne, en octobre 2006 doit être consolidé au 1er Août 2008.

Au vu des propositions de la Caisse d'Épargne et considérant le montant du prêt à consolider et le type de prêt retenu par les Cités Cantaliennes de l'Automne, le Conseil Municipal

- ACCEPTE le choix des Cités Cantaliennes de l'Automne soit

- Montant du prêt : 2 380 000 €

- Taux fixe : 5.25 %

- Échéances constantes trimestrielles

- Durée : 30 ans

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- S'ENGAGE à inscrire, chaque année, les crédits nécessaires au remboursement de ce prêt.

OBJET : Construction de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes « Résidence du Pré Vert » : réalisation du prêt Crédit d'Investissement Consolidable pour l'acquisition du mobilier : 700 000 € Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prévoir un prêt d'investissement consolidable pour l'acquisition du mobilier.

Au vu des propositions de la Caisse d'Épargne, le Conseil Municipal

- ACCEPTE la proposition suivante : Crédit d'Investissement Consolidable

- Montant : 700 000 €

- Taux : T4M + 0.25 %

- Durée : 12 Mois

- Frais de dossier : NEANT

- Phase de consolidation :

* Départ : 01.08.2009

* Durée d'amortissement : 15 ans

* Taux fixe : 5.13 % * amortissement progressif

* Remboursement trimestriels * Frais de dossier : néant.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- S'ENGAGE à inscrire, chaque année, les crédits nécessaires au remboursement de ce prêt.

OBJET : Réalisation du prêt relais pour la TVA : 965 000 €

- Taux fixe trimestriel : 5.47 %

Remboursement trimestriels des intérêts

Durée : 36 Mois

Frais de dossier / 300 €

OBJET : Acquisition de la parcelle AD n°176 : Voie d'accès du lotissement COUDERC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que compte tenu des travaux de PVR (Participation pour Voies et Réseaux) nécessaires à la réalisation d'un lotissement à Cap Del Couderc, il y a lieu d'acquiescer la parcelle cadastrée AD 176, d'une superficie de 1 376 m² pour un montant de 4 200.00 €uros, dans le but de réaliser l'emprise de la future voie d'accès du dit Lotissement Ce terrain est issu de la parcelle cadastrée AD 174 appartenant aux consorts COUDERC, située au lieu-dit Cap Del Couderc.

Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'acquisition de cette parcelle au pris de 4 200.00 €uros,

OBJET : Vente de terrain à Monsieur GUIMAUVE et Madame GUENA.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un accord avait été émis pour la vente de bandes de terrain joignant les propriétés de Mr GUIMAUVE et GUENA, propriétaires au lotissement du pré vert.

Un document d'arpentage a été établi par le Cabinet CLAVEIROLE et COUDON.

La superficie exact des parcelles concernées est de

- 281 m² pour Madame GUENA

- 200 m² pour Monsieur GUIMAUVE.

Le Conseil Municipal

- ACCEPTE de vendre les deux parcelles concernées au prix de 10 E le M2

OBJET : Majoration des tarifs communaux : Cantine Scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le prix des tarifs appliqués pour les repas pris à la cantine scolaire.

Tarif A : Repas enfant occasionnel : 2.35€

Tarif B : Repas enfant à la semaine : 7.45 €

Repas Adultes : 2.85 €

le Conseil Municipal décide de majorer le prix du repas adulte uniquement, considérant que le tarif en vigueur n'a pas subi les majorations appliquées aux tarifs enfants, du fait qu'aucun adulte ne prenait de repas à la cantine.

Tarif A : Inchangé 2.35 €

Tarif B : Inchangé 7.45€

Repas Adultes : 4.20 €

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Ces tarifs entrèrent en vigueur à compter du 1er septembre 2008.

OBJET : Attribution d'une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires au receveur municipal.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services du Trésor Public chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics.

Le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité des membres présents, considérant les services rendus par Monsieur COUDERT Alain, receveur municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune de REILHAC, d'allouer l'indemnité de conseil à taux plein à Mr COUDERT Alain, conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

- décide d'attribuer également à Monsieur COUDERT Alain, une indemnité pour la confection des documents budgétaires, à taux plein.

OBJET : Travaux de construction EHPAD : Marchés complémentaires : lot n° 5 et 13.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la décision, après le commencement des travaux, de créer une chaufferie bois en remplacement de la chaufferie gaz initialement prévue, les marchés de travaux ont été modifiés. En ce qui concerne les lots n° 5 et 13, il y a lieu de procéder à la passation de marchés complémentaires conformément à l'article 35 - II (4^e et 5^e) du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces marchés complémentaires dont les montants sont les suivants :

- Lot n° 5 : Charpentes métalliques : 54 375.00 € H.T.

- Lot n°13 : Serrurerie : 10 821.21 € H.T.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe MAPAD.

OBJET : Acquisition de mobilier et matériel pour l'EHPAD

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à la publicité concernant l'appel d'offres pour la fourniture de mobilier et matériel pour l'EHPAD de REILHAC. Le dossier de consultation a été établi en collaboration avec les Cités Cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de la Maison de retraite.

Le montant estimatif de ces acquisitions est de 630 000 € H.T. divisé en 19 Lots.

Considérant le montant estimatif et des caractéristiques de l'appel d'offres à effectuer, Monsieur le Maire informe que la parution de la publicité sera faite sur le JOUE et BOAMP, après dématérialisation, ainsi que dans le journal local « La Montagne ».

Le Conseil Municipal :

- accepte le Dossier de Consultation

- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres correspondant

OBJET : Travaux d'aménagement de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une consultation pour les travaux d'aménagement de la cantine a été réalisée.

Trois propositions ont été reçues en Mairie.

EQUIP FROID

F.C.C. GOURGOUILLAT

LAYBROS ECOTEL

Au vu des propositions reçues et après examen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- retient la proposition des établissements LAYBROS ECOTEL pour un montant de 10 983.84 € H.T. soit 13 136.67 € T.T.C.

OBJET : Réalisation d'un emprunt de 276 000 € prévu au budget primitif 2008

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il

aurait lieu de réaliser l'emprunt prévu au budget primitif concernant les travaux d'investissement suivants : PVR accès lotissement COUDERC et l'aménagement de la voie communale de Messac.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions reçues après consultation.

Après examen des propositions le Conseil Municipal :

- * décide de retenir la proposition suivante :

- Organisme prêteur : CAISSE D'EPARGNE

Montant : 276 000 €

Taux fixe trimestriel : 4.93 %

Date première échéance : 01.03.2009

Échéances trimestrielles

Durée : 15 ans

- * autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir entre la commune et la Caisse d'Épargne ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Séance du 9 octobre 2008

OBJET : Élection d'un adjoint et d'un conseiller municipal délégué.

Suite au décès de Monsieur FAUGERE Louis, 1er adjoint, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles élections.

Élection d'un adjoint :

Conformément à la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Monsieur le Maire propose que l'adjoint nouvellement élu prendra rang qu'après tous les autres, chacun des adjoints restants passant alors au rang supérieur :

Maurice LABERTRANDIE, 2ème adjoint passe 1er adjoint

André FREYSSINIER, 3ème adjoint passe 2ème adjoint

Christian VIDAL 4ème adjoint passe 3ème adjoint

Élection du 4ème adjoint :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletin blanc/nul : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Bernard LAVEISSIERE : 11

Francis VERNET : 2

Bernard LAVEISSIERE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème adjoint et a été immédiatement installé.

Suite à la mise en place des adjoints Maurice Labertrandie a demandé la parole

« Je n'aurais souhaité aucun changement au sein de notre Equipe Municipale.

Les choses de la vie en ont décidé autrement : Louis FAUGERE nous a quitté « trop rapidement », laissant un grand vide dans notre Commune.

« Jo » était pour moi une personne que je respectais beaucoup, le seul du Conseil Municipal que je ne pouvais tutoyer (pourquoi ? allez savoir...)

Mon premier et bon souvenir de « Jo », c'est au sein du Foot Ball Club Reilhacois, où, de son poste de Président en 1974, il me nomme capitaine de l'Équipe Fanion, malgré mon jeune âge.

En 1983, avec Jean-Pierre PICARD et Louis DEMAZIERE, nous sommes élus conseillers municipaux, avec « Jo » comme adjoint dans « l'équipe adverse »...et depuis, nous n'avons pas quitté notre Ami.

Inoubliables ces centaines de réunions que nous avons débattues ensemble. A l'époque, très souvent, elles se terminaient avec un parfum de 3ème mi-temps.

Avec mon épouse, « Jo » et Odette FAUGERE étaient tout simplement de vrais amis.

Remplacer « Jo » n'est pas possible ; il s'occupait de la Commune comme de sa propre entreprise.

Aussi, aujourd'hui, je vous remercie pour votre confiance, en espérant de continuer une équipe unie.

Travaillons tous dans le même sens. Pour moi, 1er, 2ème ou 3ème, peu importe ; restons simple, solidaire et surtout agissons tous ensemble pour notre Commune.

Avec notre Maire, Jean-Pierre PICARD, nous devons continuer pour l'avenir de REILHAC.

Merci à tous.

Désignation d'un conseiller municipal délégué :

Après avoir procédé à l'élection du 4ème adjoint : Bernard LAVEISSIERE et celui-ci occupant auparavant les fonctions de Conseiller Municipal délégué, Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau Conseiller Municipal délégué.

Après proposition et à l'unanimité des membres présents, Ginette APCHIN est désignée Conseillère Municipale déléguée et a été immédiatement installée.

OBJET : Fixation des Indemnités de Fonction.

Suite à l'élection d'un nouvel adjoint, d'un nouveau Conseiller Municipal délégué et considérant que les attributions de délégations de fonction ont été modifiées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la répartition de l'enveloppe concernant les indemnités de fonction des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et ce à compter du 9 Octobre 2008, de fixer la répartition des indemnités de fonction comme suit : Enveloppe globale à attribuer : 1056 habitants : 109 % de l'indice 1015

| | Enveloppe maxi | Répartition Depuis le 15.03.2008 | Répartition À compter du 9 Octobre 2008 |
|--------------------------------|----------------|----------------------------------|---|
| MAIRE : | 43 % | 40 % | 40 % |
| 1 ^{er} Adjoint : | 16.50 % | 13.25 % | 13.25 % |
| 2 ^{ème} Adjoint : | 16.50 % | 13.25 % | 13.25 % |
| 3 ^{ème} Adjoint : | 16.50 % | 13.25 % | 13.25 % |
| 4 ^{ème} Adjoint : | 16.50 % | 13.25 % | 10.625 % |
| 1 ^{er} C.M. délégué : | 8 % | 8 % | 10.625 % |
| 2 ^{ème} CM Déléguée : | 8 % | 8 % | |
| TOTAL | 109 % | 109 % | 109 % |

OBJET : Élections de délégués aux structures intercommunales et membres de commissions.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que Monsieur FAUGERE Louis était délégué suppléant à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, délégué titulaire au Syndicat d'Électrification, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la commune et délégué à la Défense.

Il y a donc lieu de procéder à de nouvelles désignations. Après délibération et à l'unanimité, Monsieur Serge LEYBROS est désigné délégué suppléant à la CABA dont la représentation de la commune est :

Membres titulaires : Jean Pierre PICARD et Bernard LAVEISSIERE

Membres suppléants : Jean-Louis LAVIGNE et Serge LEYBROS.

Après délibération et à l'unanimité, Monsieur Maurice LABERTRANDIE est désigné délégué titulaire au Syndicat d'Électrification.

Membres titulaires : Maurice LABERTRANDIE et Jean Pierre SERONIE

Après délibération et à l'unanimité, Monsieur Christian VIDAL est désigné membre titulaire de la Commission communale d'Appels d'Offres.

Composition de cette commission :

Président : Jean Pierre PICARD, Maire ou son représentant

Membres titulaires : Maurice LABERTRANDIE - André FREYSSINIER et Christian VIDAL

Membres suppléants : Jean-Pierre SERONIE - Simon BOULDOYRE et Francis VERNET.

Après délibération et à l'unanimité, Monsieur Bernard LAVEISSIERE est désigné délégué à la défense.

OBJET : Approbation de la Dissolution du Syndicat Primaire du CASTY et Adhésion au Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Électricité et du Gaz avec les statuts actuels.

Le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Électricité et du Gaz (SDCCG) a été créé en 1948. Il regroupait à cette époque une vingtaine de Syndicat d'Électrification dits « Primaires » dont celui du CASTY auquel adhère la commune de REILHAC.

Au fil des réunions du Conseil Municipal

La principale mission du SDCCEG consiste en l'organisation de la distribution publique de l'Électricité et au déploiement de l'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes.

Par courrier en date du 2 Juillet 2008, le Président du SDCCEG a proposé à l'ensemble des communes adhérentes une modification statutaire consistant d'une part :

- à la dissolution du syndicat primaire

d'autre part,

- l'extension des compétences de l'actuel syndicat comme suit : développement d'infrastructures de communication électronique, maîtrise de la demande en énergie, produits d'énergie renouvelable, mise en place d'un SIG et extension de la desserte en gaz.

De part ces modifications, chaque commune adhérente aurait le choix des compétences optionnelles qu'elle souhaiterait transférer au syndicat, alors même que pour certaines de ces compétences la CABA pourrait devenir l'interlocuteur du syndicat sous réserve d'un accord préalable des communes membres acceptant de lui transférer lesdites compétences.

Eu égard à ce problème posé, il n'est pas possible à ce jour de donner une suite favorable à la modification des statuts du syndicat.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- d'accepter la dissolution du Syndicat Primaire de « Casty »

- d'adhérer au SDCCEG avec les statuts actuels

- de refuser les modifications statutaires telles que proposées dans l'attente d'une réunion qui a été demandée à plusieurs reprises au syndicat par la CABA, qui a fait l'objet d'un échange de courriers entre le Président du Syndicat et le Vice-Président de la CABA, pour clarifier la définition des futures compétences avec la possibilité de l'adhésion d'une intercommunalité au dit syndicat en lieu et place des communes concernées.

OBJET : Décision modificative budgétaire - Section d'investissement.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux acquisitions prévues après le vote du budget (achat de tentes, aménagement aire de jeux école, achat routeur ADSL pour école ...) et compte tenu de crédits non utilisés pour les travaux d'investissement de voirie, il y aurait lieu de procéder au virement de crédits suivants :

Section d'Investissement :

- Opération 10001 :

Travaux de voirie : Article 2315 : - 26 000 €

Acquisition de matériel : Art 2188 : + 5 000 €

- Opération ONA :

Matériel de bureau : + 1 000 €

Travaux de bâtiment : Art 2313 : + 3 000 €

Travaux de voirie : Art 2315 : + 4 000 €

Acquisition de matériel : Art 2188 : + 13 000 €

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessus.

Séance du 9 décembre 2008

OBJET : Convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

- l'obligation pour les collectivités et leurs établissements d'adhérer à un service de médecine de prévention afin de diminuer les risques d'accident et de maladie liés à l'activité professionnelle de leurs agents.

- que le Centre de gestion a créé à cette fin un service connaissant bien le fonctionnement et les métiers spécifiques à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 relatives à la Fonction Publique

- DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés, de renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique 1ère classe de Laurent BEGUET, actuellement adjoint technique 2ème classe, il y aurait lieu de se prononcer sur la création de ce poste.

Le Conseil Municipal, - ACCEPTE cet avancement de grade et décide la création de ce poste :

Durée hebdomadaire : 35 H

Date : au 1er janvier 2009

- sollicite l'examen de cette création de poste à la commission administrative paritaire

- MODIFIERA ainsi le tableau des effectifs comme suit

VOIRIE :

Adjoint technique 2ème classe : 35 H Effectif : 1

Adjoint technique 1ère classe : 35 H Effectif : 1

MAIRIE :

Rédacteur : 20/35ème Effectif : 1

Adjoint Administratif Principal 2ème

classe 20/35ème : Effectif : 1

ECOLE :

Adjoint technique 2ème classe : 24/35ème Effectif : 1

Adjoint technique 2ème classe : 21/35ème Effectif : 1

Adjoint technique 2ème classe : 29/35ème Effectif : 1

- autorise donc Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

OBJET : Remboursement des frais de déplacement et de mission

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de se prononcer sur le remboursement des frais de déplacement et de repas au personnel participant à des réunions d'informations et des stages dont les frais ne sont pas pris en charge par les organismes formateurs.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de prendre en charge ces frais

- Pour les frais de repas, conformément au décret en vigueur, sur présentation des factures.

- pour les frais kilométriques, en tenant compte des taux arrêtés par décret.

- dit que cette prise en charge est effective pour les frais engagés depuis le 1er novembre 2008.

OBJET : Approbation des rapports annuels sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le rapport sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2007 élaborés par les services de la CABA, gestionnaire de ces services ont été reçus en mairie pour présentation au Conseil Municipal.

Après avoir exposé les principales données de ces rapports, Monsieur le Maire précise que ceux-ci seront mis à disposition du public et consultables en mairie.

OBJET : Avenant au contrat Enfance et Jeunesse.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier le contrat Enfance et Jeunesse suite à la mise en place de la semaine de 4 Jours à l'école de REILHAC et au fonctionnement du Centre Social le mercredi matin.

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir entre la CAF et la commune concernant le développement du contrat en cours.

OBJET : Modalité de mise en place de la journée de solidarité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que depuis 2004 date à laquelle a été instaurée la journée de solidarité, le lundi de pentecôte était devenu un jour de travail.

Le Conseil Municipal :

- Fixe la réalisation de la journée de solidarité au lundi de pentecôte.

- Dit que les agents effectueront cette journée, par fractionnement, au prorata du temps de travail effectué.

OBJET : Subvention exceptionnelle APE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de participation de l'APE concernant l'acquisition d'un téléviseur et d'un caméscope pour les activités de l'école. Prix total 1020 €

Le Conseil Municipal

- décide de participer à hauteur de 50 % soit 510 €.

OBJET : Virement de crédits.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise les virements de crédits suivants :

Art 60623 : + 2 800.00 €

Art 61523 : + 3 000.00 €

Art 6611 : + 15 000.00 €

Art 6574 : + 110.00 €

Art 6413 : - 9 000.00 €

Art 64168 : - 5 000.00 €

Art 022 : - 4 800.00 €

Art 6232 : - 2 000.00 €

Art 6554 : - 110.00 €

OBJET : Travaux Éclairage Public : Lotissement et nouvelle voirie à Capdelcouderc.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'Éclairage Public ont été demandés dans le cadre de l'aménagement du Lotissement et nouvelle voirie à Capdelcouderc

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 10 455.09 € TTC.

le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 40 % du montant des travaux H.T. et en demandant à la commune une participation égale à la TVA + 60 % du H.T. soit :

$1\,713.38\text{ €} + 0.60 \times 8\,741.71\text{ €} = 6\,353.44\text{ €}$

Le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver le projet cité ci-dessus

- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental des Collectivités de l'Électricité et du Gaz

- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 6 353.44 €

OBJET : Travaux Alimentation Basse Tension : Lotissement et nouvelle voirie à Capdelcouderc.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'extension BT ont été demandés dans le cadre de l'aménagement du Lotissement et nouvelle voirie à Capdelcouderc

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 13 272.47 €

Dans le cadre des décisions prises par son comité par délibération du 17 décembre 2001, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 40 % du montant des travaux H.T. et en demandant à la commune une participation égale à 60 % du H.T. soit :

$0.60 \times 11\,097.38\text{ €} = 6\,658.43\text{ €}$

Le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver le projet cité ci-dessus

- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental des Collectivités de l'Électricité et du Gaz

- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 6 658.43 €

OBJET : PVR COUDERC : convention pour travaux d'électrification.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement sur la parcelle appartenant à Monsieur COUDERC qui a fait l'objet d'une PVR et pour faire bénéficier LE POLYgone de l'allègement attribué aux communes, il y aurait lieu de signer une convention entre la commune et la SA POLYgone.

La commune de REILHAC assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification (éclairage public, alimentation basse tension). Ces travaux sont en partie subventionnés par le Syndicat Départemental d'Électricité, la participation de la commune de REILHAC a été évaluée

Au fil des réunions du Conseil Municipal

à 6 658.43 € pour la Basse Tension et 6 353.44 € pour l'Éclairage Public.

Cette participation sera répercutée intégralement à Interrégionale POLYGONE S.A. D'HLM au fur et à mesure des paiements effectués par la collectivité, les montants réels étant arrêtés par le Syndicat Départemental d'Électricité lors de l'établissement du décompte définitif.

Les équipements communs ont vocation à être transférés à la commune de REILHAC après réalisation et réception.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention relative aux travaux d'Électrification suivant le détail exposé ci-dessus, entre la commune et Interrégionale POLYGONE S.A. D'HLM.

OBJET : Matériel et logiciels informatique MAIRIE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat de maintenance des logiciels et matériel informatique de la mairie arrive à expiration au 31 décembre 2008.

Après consultation et examen des propositions reçues, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de retenir la proposition suivante :

Fournisseur : JVS MAIRISTEM

Proposition : HORIZON VILLAGES ON LINE

Durée du contrat : 3 ans à compter du 1er janvier 2009

Montant :

1ère année : 4 697 € H.T.

(Droit d'accès : 2 040 - 408 = 1 632 € et forfait annuel : 3 065 € H.T.)

2ème et 3ème : 3 065 € H.T.

Rachat du matériel actuel : 150 € H.T.

- autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande, le contrat à intervenir ainsi que les avenants d'actualisation

OBJET : Travaux d'aménagement des vestiaires.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à une demande du FC reilhacois sollicitant des travaux d'aménagement des vestiaires, une consultation a été faite pour les travaux d'aménagement des douches, réfection du carrelage et travaux de mise aux normes d'électricité.

Après consultation et examen des propositions reçues, le Conseil Municipal

1 - décide le retenir les propositions suivantes :

- Plomberie - sanitaires : Michel LAINSCAK

Montant H.T. 3 179.70 € soit 3 802.92 € TTC

- Carrelage - CANTI CARRO SARL :

Montant H.T. 1 596.00 € soit 1 908.82 € TTC

- Électricité - SARL CONRIE

Montant H.T. 226.24 € soit 270.58 € TTC

Soit un montant total H.T. à prévoir de 5 001.94 € soit 5 982.32 € TTC.

OBJET : Intégration des travaux d'éclairage public

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la décision modificative suivante concernant les travaux d'éclairage public.

Dépenses : 2315-041 : 86 130.80 €

Recettes : 238-041 : 59 622.46 €

Recettes : 1325-041 : 26 508.34 €

OBJET : Travaux de construction Maison de retraite : Attribution des marchés pour le mobilier

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la publication des offres pour le mobilier de la maison de retraite et compte tenu des offres reçues, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a examiné les offres. Après examen et analyse des offres par les Cités Cantaliennes de l'Automne et l'architecte Monsieur MAROT, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir les fournisseurs suivants :

| Désignation du lot : | Fournisseurs | Montant H.T |
|--|----------------------|--------------|
| - Lot n° 1 : Mobilier Salles à manger - chambres résidents séjour collectifs | MMO | 272 938.06 € |
| - Lot n° 2 : Appareil de diffusion séjours collectifs séjours collectifs | HARAJ | 5 909.70 € |
| - Lot n° 3 : Cuisine thérapeutique | 2 C CREATION | 10 200.67 € |
| - Lot n° 4 : Cuisine logement de fonction | 2 C CREATION | 7 533.44 € |
| - Lot n° 5 : Literie - textile rideaux | GRANJARD | 38 194.96 € |
| - Lot n° 6 : Ustensiles, accessoires de salle à manger et cuisine | LAYBROS | 24 773.40 € |
| - Lot n°7 : Blanchisserie : stockage et distribution du linge | MAGOT GRIMAL | 9 208.81 € |
| - Lot n° 8 : Équipement complémentaire blanchisserie | EQUIP FROID | 7 440.00 € |
| - Lot n°9 : Mobilier matériel de bureau, vestiaires, étagères | QUERCY ROUERGUES | 29 151.63 € |
| - Lot n°10 : Entretien des sols : | CANTAL DISTRIBUTION | 12 196.80 € |
| - Lot n°11 : Extincteurs, plan d'évacuation | BOUVIERS EXTINCTEURS | 3 543.00 € |
| - Lot n°12 : Équipement médical | VITRINE MEDICALE 15 | 48 895.59 € |
| - Lot n°13 : Équipement de bain - baignoires | ARJO | 39 878.80 € |
| - Lot n°14 : Signalisation | MANILUX | 4 899.50 € |
| - Lot n° 15 : Équipement Salle de Bains résidents | CANTA DISTRIBUTION | 6 276.29 € |
| - Lot n° 16 : Équipement Tisanerie - mobilier et matériel | 2C CREATION | 19 765.89 € |
| - Lot n° 18 : Luminaires décoratifs | ATE | 4 345.60 € |
| Soit un montant total H.T. de | | 545 152.15 € |

Les lots n° 17 et 19 ont été déclarés infructueux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- APPROUVE la décision de la CAO

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi toutes les pièces se rapportant à ces lots avec les fournisseurs.

Séance du 19 décembre 2008

INTERCOMMUNALITE : EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC AUX COMMUNES DE LABROUSSE ET VEZELS-ROUSSY ET MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que

- par délibération en date du 13 juin 2008, le Conseil Municipal de VEZELS-ROUSSY a décidé à l'unanimité de demander l'adhésion de la commune de VEZELS-ROUSSY à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (C.A.B.A.) ;

- par délibération en date du 27 juin 2008, le Conseil Municipal de LABROUSSE a décidé à l'unanimité de demander l'adhésion de la commune de LABROUSSE à la C.A.B.A. ;

- par délibération en date du 15 décembre 2008, en application des articles L 5216-3 et L 5211- 18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire de la C.A.B.A. s'est prononcé favorablement pour l'extension du périmètre de la C.A.B.A. aux communes de LABROUSSE et VEZELS-ROUSSY ;

- que par délibération du Conseil Communautaire du 1er juillet 2008, la Communauté de Communes de la Haute-Châtaigneraie s'est prononcée favorablement sur ces deux demandes ;

- que par délibérations favorables, les cinq communes membres ont décidé à l'unanimité d'accepter le retrait des communes de LABROUSSE et VEZELS-ROUSSY de la Communauté de Communes ;

- que par arrêté n° 2008-1636 du 6 octobre 2008, Monsieur le Préfet du Cantal a porté retrait des communes de LABROUSSE et VEZELS-ROUSSY de la Communauté de Communes de la Haute-Châtaigneraie à la date du 7 octobre 2008.

- il convient en application du premier et dernier alinéa de l'article L 5211-18-I, que le Conseil Municipal de REILHAC se prononce sur l'extension du périmètre de la C.A.B.A. et, en application de l'article L 5216-3, sur le mode de représentation de chaque commune.

Compte tenu de l'extension de la CABA aux communes de LABROUSSE et VEZELS-ROUSSY, qui seront représentées au sein du Conseil Communautaire en fonction de leur poids démographique respectif par 2 conseillers délégués titulaires et de 2 conseillers délégués suppléants pour la commune de LABROUSSE et 1 conseiller délégué titulaire et 1 conseiller délégué suppléant pour la commune de VEZELS-ROUSSY, afin de rééquilibrer la représentation des deux communes urbaines d'AURILLAC et d'ARPAJON-SUR-CERE ce qui n'avait pas été fait lors de l'adhésion de la commune de LACAPELLE-VIESCAMP la représentation de la commune d'AURILLAC a été portée de 24 à 26 conseillers délégués titulaires et celle de la commune d'ARPAJON-SUR-CERE de 6 à 7 conseillers titulaires qu'il conviendra à chacun des conseils municipaux concernés de désigner.

Le nombre de conseillers délégués suppléants reste identique pour chacune des deux communes et fixé à 4 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement :

- pour l'extension du périmètre de la C.A.B.A. aux communes de LABROUSSE et VEZELS ROUSSY ;

- pour la modification du mode de représentation des communes.

OBJET : Travaux de construction Maison de retraite : Avenants aux marchés n° 2, 3 et 19

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que considérant les modifications apportées aux travaux prévus lors de la passation des marchés initiaux concernant notamment l'installation de panneaux solaires et pour répondre aux observations du bureau de contrôle, il y aurait lieu de procéder à des modifications aux marchés des lots suivants :

Lot n° 2 : LAMOURE Avenant n°2 : Montant : 18 072.57 € H.T.

Lot n° 3 : SA ROQUES Avenant n°1 4 508.00 € H.T.

Lot n°19 : NUNEZ Avenant n°1 9 987.50 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE ces travaux

A.F.

Au revoir « JO »



Louis Faugère né le 25 Août 1938, Reilhacois depuis 1970 s'est éteint le 3 août 2008 après la disparition de son épouse Odette quelques mois auparavant.

Marié, père de deux enfants Jacques et Laurent, mariés à Claudine et Sylvie, Louis était bien entouré, avec en plus quatre petits enfants.

Pour nous et ses amis, il ne s'appelait pas Louis mais « JO ». Retraité, il avait exercé la profession de cheminot.

Dès son installation à Reilhac en 1970 « JO » s'intègre très vite dans la Commune et parmi ses habitants. Il ne tarde pas à participer à la vie associative et devient Conseiller Municipal en 1977, adjoint aux travaux en 1989 il est réélu à nouveau en 2008, 31 ans de mandat, prouvent un attachement à la commune bien reconnu de tous.

Adjoint aux travaux pendant 19 ans il connaissait la commune dans ses moindres recoins et était devenu l'interlocuteur indispensable des services de l'Etat, de la DDE, et du CG. Ce qui tout naturellement l'avait amené à siéger à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac où il était un fervent défenseur de l'intercommunalité. Il était membre de nombreuses associations : le Syndicat Départemental d'électricité du Cantal, le Tilleul Reilhacois, le Comité des Fêtes, les Anciens d'AFN de la Vallée de l'Authre, le Foot-ball club Reilhacois, il avait aussi porté les couleurs du Stade Aurillacois.

Pour sa Commune il a dépensé beaucoup de temps et d'énergie, toujours présent quand il le fallait, toujours prêt à rendre service.

Ses idées de partage, son humilité et sa fidélité lui ont valu la reconnaissance de tous.

Toujours discret il savait se rendre indispensable, répondant aux questions des uns et des autres avec gentillesse, s'efforçant toujours de régler leurs problèmes avec efficacité.

Mais Louis ne recherchait pas la notoriété. Il s'était surtout fait reconnaître par l'efficacité de son action, mais aussi par les sentiments de convivialité qui émanaient de lui. Il aimait plai-

santer, pratiquait l'humour avec facilité, rendait très souvent bien simples, des problèmes compliqués.

Pour Louis la commune était en quelque sorte devenue sa deuxième famille.

Un dernier hommage lui a été rendu à Reilhac le 6 Août 2008 par Jean Pierre Picard Maire, entouré de son Conseil Municipal et du Personnel de la Commune «je ne voudrais pas ajouter au chagrin de ses enfants en prolongeant ce moment pénible, mais les paroles d'estime ne sont-elles pas dans ces circonstances une petite consolation pour ceux qui restent.....

Adieu «JO» c'est un dernier au revoir que nous t'adressons mais à travers nous, nos pensées, nos souvenirs, tu seras toujours présent. Nous regretterons ta bonne humeur, ton amabilité, ton sens du service et de l'amitié. Que ses proches sachent combien nous participons à leur peine. Tu as choisi de rejoindre Odette mais ton départ attriste tout le monde. »

POUR LE CONSEIL MUNICIPAL
ANDRE FREYSSINIER

Budget 2008

Le 10 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2007 et le vote des budgets primitifs 2008 en présence de Monsieur COUDERT, receveur municipal, qui a présenté les différents documents budgétaires et analyses financières.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2007 s'élève à 642 213.30 € contre un montant de dépenses de 401 449.78 €. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 240 763.50 €.

Le solde cumulé des réalisations en investissement représente un solde positif de 16 339.59 €. Compte tenu des opérations restant à réaliser correspondant au programme de PVR Couderc, de la finition des travaux d'aménagement de la voie communale de Brousse, de l'accès à la maison de retraite, de la dénomination des rues, des travaux d'aménagement de la cour de l'école et acquisition foncière, le besoin de prélèvement sur la section de fonctionnement s'élève à 191 163.41 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2008 s'élève donc à 49 600.11 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire Jean-Pierre PICARD et présentées par Monsieur COUDERT, receveur percepteur.

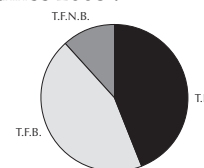
Le montant du budget primitif 2008 s'établit ainsi à 1 849 980.11 € se répartit comme suit :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Section de Fonctionnement : | 656 930.11 € |
| Section Investissement : | 1 193 050.00 € |

Le produit des trois taxes attendu fait ressortir une augmentation de 1.40 % ce qui correspond aux taux suivants :

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2008 :

| | |
|--------------|---------------------|
| T.H | 106 724,00 € |
| T.F.B | 106 369,00 € |
| T.F.N.B | 22 684,00 € |
| TOTAL | 235 777,00 € |



T.H : 16,48 - TFB : 23,24 - TFNB : 86,91

Évolution des taux des trois taxes communales :

| | Taux 2000 et 2001 | Taux 2002 | Taux 2003 | Taux 2004 | Taux 2005 | Taux 2006 | Taux 2007 | Taux 2008 |
|----------|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| T.H | 14,48 | 14,70 | 15,16 | 15,46 | 15,77 | 16,01 | 16,25 | 16,48 |
| T.F.B | 19,88 | 20,18 | 21,39 | 21,82 | 22,25 | 22,58 | 22,92 | 23,24 |
| T.F.N.B. | 78,66 | 79,84 | 79,98 | 81,57 | 83,19 | 84,44 | 85,71 | 86,91 |

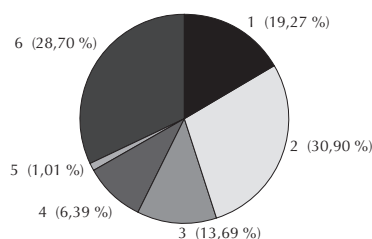
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses se décomposent comme suit :

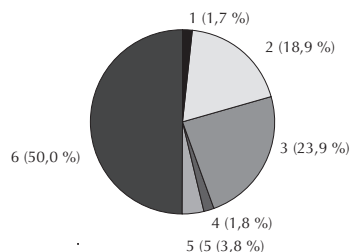
| | |
|--|--------------|
| 1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers, travaux de bâtiment (travaux en régie) | 126 623,11€ |
| 2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses. | 203 050,00 € |
| 3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, le remboursement du contingent d'aide sociale, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération | 89 985,00 € |
| 4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt | 42 000.00 € |
| 5 - Dépenses imprévues | 6 700.00 € |
| 6 - Prélèvement pour dépenses d'investissement | 188 572.00 € |

Répartition en pourcentage

Les Dépenses



Les Recettes



| | |
|--|--------------|
| 1 - Ventes de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière | 22 080,00 € |
| 2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité. | 247 766,00 € |
| 3 - Dotation - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État | 313 484,00 € |
| 4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, loyer, participation du CNASEA pour CES et CEC et travaux en régie. | 24 000,00 € |
| 5 - Excédent de fonctionnement reporté (Année 2007) | 49 600,11 € |

Budget 2008

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à **1 193 050.00 €**

| | |
|---|---|
| * Opérations financières comprenant - les remboursements du capital d'emprunt - Travaux en régie - Acquisition foncière | 163 000.00 € 107 000.00 € 6 000.00 € 50 000.00 € |
| * Programme de voirie : - Aménagement traverse de Brousse et travaux complémentaires - Aménagement Allée de Messac - RAR Sécurisation hameau de Reilhaguet - RAR Lotissement des Landes - RAR Frais acquisition terrain | 546 900.00 € 112 000.00 € 315 000.00 € 78 000.00 € 40 000.00 € 1 900.00 € |
| * Etude Cœur de village | 4 250.00 € |
| * Accès lotissement privé (PVR) (1ère phase) | 248 000.00 € |
| * Aménagement accès Maison de retraite | 82 800.00 € |
| * Restructuration du cimetière (3ème phase) | 1 700.00 € |
| * Dénomination des rues et panneaux artisans | 18 000.00 € |
| * Travaux Éclairage Public | 36 000.00 € |
| * Aménagement de bâtiments communaux (cantine : 15 000 €, cour 26 000 € divers bâtiments 3 000 €) | 44 000.00 € |
| * Acquisition de matériel : imprimante, bancs, copieur école, maintenance logiciel mairie, matériel voirie • Illuminations Noël 2007 • Jeux extérieurs - Ordinateur mairie - Lave vaisselle | 26 700.00 € |
| * Elaboration de Plan Local d'Urbanisme | 1 000.00 € |
| * Fonds de concours (budget annexe MAPAD, Gymnase Naucelles, 2 X 2 voies quatre chemins) | 20 700.00 € |

Ces dépenses sont financées par :

| | |
|--|--------------|
| Subvention Conseil Général – Etat DGE | 299 547.00 € |
| Excédent de fonctionnement Capitalisé | 207 503.00 € |
| Participation PVR | 97 000.00 € |
| Virement de la Section de Fonctionnement | 188 572.00 € |
| Fond de Compensation TVA et Taxes Locales d'Équipement | 41 928.00 € |
| Emprunt à prévoir | 358 500.00 € |

Subventions aux associations :

| | VOTE 2008 |
|--|--------------------|
| Association des Parents d'Elèves | |
| Subvention habituelle | 1 050,00 € |
| Activités extra scolaires | 920,00 € |
| Sorties piscines | 520,00 € |
| DDJS | 600,00 € |
| APE - achat matériel | 320,00 € |
| Coopérative scolaire (projet d'Ecole) | 150,00 € |
| Association Lutte contre le Cancer | 80,00 € |
| Comice Agricole | 50,00 € |
| Bibliothèque Centrale de Prêt | 80,00 € |
| Pupilles Ecole Publique | 30,00 € |
| Football Club Reilhacois | 1 100,00 € |
| Subvention TOURNOI FEMININ | 300,00 € |
| Subvention Entente Vallée de l'Authre | 300,00 € |
| Association Anciens d'Algérie | 50,00 € |
| FAL | 30,00 € |
| Association Jeunesse en plein air | 30,00 € |
| Association de PECHE | 20,00 € |
| Le Tilleul Reilhacois | 260,00 € |
| Comité des Fêtes | 1 400,00 € |
| Bibliothèque sonore | 50,00 € |
| Club Canin Cantalien | 160,00 € |
| Club des Aînés | 250,00 € |
| ACCA | 250,00 € |
| EPICERIE SOCIALE | 200,00 € |
| VALLEE DES POETES | 100,00 € |
| Association donneurs de sang | 300,00 € |
| Association de gym | 500,00 € |
| Les Amis de Broussette | 150,00 € |
| Association anciens combattants | 100,00 € |
| HBC NRJ | 150,00 € |
| PROJET MAURITANIE | 100,00 € |
| LES RESTAURANTS DU CŒUR | 200,00 € |
| S/TOTAL des subventions attribuées | 9 800,00 € |
| PROVISION | 700,00 € |
| TOTAL PREVU | 10 500,00 € |

BUDGET ANNEXE : Lotissement du Pré Vert :

Le montant prévisionnel de ce budget s'élève à 320 000 €. Les dépenses sont les travaux de viabilité de ce lotissement de 9 Lots financées par la vente des lots et une subvention du Conseil Général au titre du programme « Lotissement Communal ».

BUDGET ANNEXE : Maison de retraite : Ce budget prévisionnel s'élève à la somme de 5 138 959.15 € financé par l'emprunt (Prêt PLS + Prêt CRAM + Prêt CE) remboursable par revenus des loyers de l'EHPAD.

BUDGET ANNEXE : C.C.A.S. Ce budget s'équilibre à la somme de 6443.77 €. Les principales dépenses sont la confection des colis de Noël, la fête des mères et le repas des Aînés. Une prévision est réalisée pour subvention les voyages scolaires des élèves du secondaire et pour des secours exceptionnels sollicités auprès de la commission.

L'Adjoint aux Finances
André FREYSSINIER

Don du sang

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE JUSSAC ET SES ENVIRONS (MARMANHAC - REILHAC)



* Les randonnées : Les donateurs de sang de Jussac-Marmanhac-Reilhac avaient organisé 2 randonnées comme chaque année. Environ 120 personnes ont participé à ces randonnées. Un goûter offert aux marcheurs a terminé la journée.

* Le tirage de la tombola « cœur de la vie » a permis de gagner des paniers garnis grâce à la participation et la gentillesse des patrons des Bars :

Le Cantou, Jussac,
Le Pont d'Authre, Jussac
Le Prado, Jussac,
Le Bar des Amis, Marmanhac,
Chez Sylvie et Pascal, Reilhac.

SENSIBILISATION A L'ECOLE :

A la demande de notre Association la Directrice et maîtresse des CM2 de l'école de Jussac a permis à ses élèves de visionner le film « Globulyss » qui retrace l'histoire d'une fillette atteinte de leucémie, mais sauvée grâce au don de sang. Et c'est en présence de Maurice DURAND Président de l'Union Départementale, de Jeanne VERCHERE présidente et de Christiane SOUBRIER vice présidente de l'association locale que Pierrette VERSA-PUECH, secrétaire de l'ADOSÉN est venue commenter le film, apporter un supplément d'information et répondre aux questions des enfants passionnés par le sujet.

L'ENVOI DE CARTE D'ANNIVERSAIRE :

Cet envoi a pour but de sensibiliser les jeunes qui ont 18 ans au don du sang.

LA PARTICIPATION AU TELETHON :

L'Association a pris part à cette manifestation.

L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 8 février 2008 au cours de laquelle de nombreux diplômes ont été distribués en récompenses de

la générosité et la fidélité des donateurs. L'Assemblée Générale s'est terminée par le pot de l'amitié offert par la municipalité de Jussac et par un repas au Prado.

Le Bureau reste inchangé :

- Présidente : Jeanne VERCHERE, Jussac
- Vice Présidente : Christiane SOUBRIER, Reilhac
- Trésorier : Fabrice KANNENGIESSER, St Paul des Landes
- Secrétaire : Yvette ROLLAND, Reilhac
- Secrétaire Adjointe : Ginette APCHIN, Reilhac

- L'APPEL A LA GENEROSITE :

Le don de sang : un geste solidaire indispensable. Le sang est un élément vital pour lequel il n'existe aucun substitut.

« VOTRE SANG POUR UNE VIE »

- LE CALENDRIER 2009 :

* Prochaines collectes :

Mardi 6 Janvier 2009, Jeudi 14 Mai 2009, Mardi 6 Octobre 2009 de 16 Heures à 19h 15 à la Salle Polyvalente de Jussac.

* L'Assemblée Générale aura lieu le Vendredi 6 Février 2009 à 18h30 Salle des Loisirs à Jussac.



LE DON DE SANG :

Les donateurs de sang bénévole peuvent donner leur sang 5 fois par an pour les hommes et 3 fois par an pour les femmes.

En 2007, d'après les statistiques, le don moyen est de 1,6 dons par an et par donneur.

Les besoins en produits sanguins sont en augmentation. Pour faire face à la demande, l'Etablissement Français du Sang souhaite amener le don moyen à 2 dons par an et par donneur.

Chaque année une **journée mondiale des donateurs de sang** est organisée dans un pays et cela permet aux médias internationaux d'en parler dans plus de 190 pays dans le monde.

En effet, toutes les 2 secondes dans le monde, un malade a besoin d'une transfusion sanguine pour vivre.

La **journée mondiale** a pour but de sensibiliser la population à cette importance du don du sang. Elle vise aussi à remercier les donateurs réguliers qui participent aux collectes.

Plus de 81 millions de poches de sang sont prélevées chaque année dans le monde.

La **sécurité transfusionnelle**, qui permet aux malades de recevoir du sang non contaminé et répondant aux plus hauts standards de qualité, repose avant tout sur les dons volontaires.

Aujourd'hui, seuls 40 pays sont dotés d'un tel système. La France dispose de l'un de ces meilleurs systèmes transfusionnels au monde. Une des démissions de l'Etablissement Français du Sang est d'aider les pays qui en font la demande à bâtir le leur, sur la base des principes éthiques qui fondent notre politique du don de sang : **Volontariat, anonymat et gratuité.**

LA VIE DE L'ASSOCIATION EN 2008 :

LES COLLECTES :

Trois collectes ont eu lieu : une en janvier, mai et octobre 2008.

A collecte du mois de mai était parrainée par le Football Club de Reilhac.

LA JOURNEE DE PROMOTION DE DON DU SANG :

Elle s'est déroulée chez nous le Samedi 17 Mai 2008.

| Année | Collectes | Donneurs présentés | Poches recueillies | Nouveaux Donneurs au Site de Jussac | Premiers Dons |
|---------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------|---------------|
| 2007 | Janvier | 54 | 53 | 05 | 5 |
| | Mai | 69 | 59 | 12 | 7 |
| | Octobre | 41 | 34 | 07 | 4 |
| | Total 2007 | 164 | 146 | 24 | 16 |
| 2008 | Janvier | 56 | 49 | 08 | 3 |
| | Mai | 80 | 74 | 22 | 10 |
| | Octobre | 69 | 63 | 13 | 7 |
| | Total 2008 | 205 | 186 | 43 | 20 |
| Par rapport à 2007 | | + 41 | - 40 | + 19 | +04 |

C.C.A.S.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a comme chaque année apporté son soutien aux personnes en difficultés et aux personnes âgées de la commune.

Présidé par le Maire Jean-Pierre PICARD, son bureau est composé de membres élus et de membres nommés.

Les membres élus sont : Mesdames APCHIN Ginette – FONTANILLE Viviane – SOUBRIER Christiane et Monsieur BOULDOYRE Simon.

Les membres nommés sont : Mesdames LAPOUBLE Juliette – LABERTRANDIE Marie Jo – MEYNIEL Isabelle et BLANC Eliane qui a remplacé Madame COSTE Marie-Louise ayant souhaité cesser ses activités auprès du CCAS et que nous remercions sincèrement pour ses nombreuses années de bénévolat.

Cette commission est uniquement financée par une subvention allouée par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif.

En 2008 :

Des soutiens financiers ont été apportés à des personnes momentanément dans le besoin ainsi que des aides pour des voyages scolaires (pour les élèves de Collèges et Lycées).

En ce qui concerne l'adhésion de notre commune au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), il est rappelé que les personnes de + de 60 ans ont à leur disposition cet organisme pour tout ce qui est problèmes administratifs ou soutien et aide à la personne.

N'hésitez pas les contacter à AURILLAC (dans les locaux du CCAS de la ville) 12 Rue de la Coste – 15000 AURILLAC Tél. : 04 71 45 47 46, ou appeler la Mairie de Reilhac.

Les responsables du CLIC peuvent vous recevoir dans leurs locaux ou se déplacer à votre domicile.

La commune est toujours membre de l'Épicerie Sociale (ou Association ABC) qui permet d'apporter un soutien aux personnes ou familles en difficultés, suite à des accidents de la vie (surendettement, divorce, décès, perte d'emploi...).

Les membres du CCAS aidés par des bénévoles ont également eu le plaisir de cuisiner le repas offert aux aînés (destiné aux personnes de + de 63 ans) le 2 mars jour de la fête des Grands-mères. Repas qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et s'est terminé par quelques pas de danse au son des accordéons de nos musiciens bénévoles. Merci à ces Messieurs. Chaque Mamie s'est vue remettre un petit bouquet.

Le dimanche de la Fête des Mères, une rose a été offerte à toutes les mamans de la commune.

Pour Noël, nos aînés de + de 70 ans ont reçu la visite de membres de cette commission et se sont vu offrir comme tous les ans un très joli colis. Une boîte de chocolat a



été apportée aux 5 personnes résidant en Maison de retraite.

Remerciements à tous les bénévoles.

POUR Les Membres du CCAS
GINETTE APCHIN



et aussi des colis pour les anciens



Des sourires et beaucoup de "savoir-faire" pour les bénévoles du CCAS



Très courageux et encore jeunes, les anciens le restent... même à table.

Vœux 2009 - Visite Secrétaire Général de la Préfecture



De nombreux Reilhacois ont répondu présents à l'invitation du Conseil Municipal pour la soirée des vœux à la salle polyvalente le samedi 10 janvier. C'est devant plus d'une centaine de personnes que Jean Pierre Picard entouré de son Conseil Municipal présentait ses vœux « C'est avec un très grand plaisir que je vous accueille pour cette traditionnelle cérémonie des vœux qui se doit d'être une réunion sans protocole, amicale et conviviale.

Je forme à l'intention de vous tous et de vos familles mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et d'épanouissement personnel. Je souhaite à tous ceux qui souffrent physiquement ou moralement, que 2009 soit porteur d'espoir et de lendemain meilleur.

Bien entendu toute l'équipe du conseil municipal s'associe à mes souhaits.

2008 aura été pour notre Conseil Municipal, d'abord, rempli de satisfaction avec la réélection de toute mon équipe en Mars dernier et je profite de cet instant précis pour vous remercier une nouvelle fois de la confiance que vous nous avez témoignée durant ces quatre derniers mandats successifs. C'est pour nous un encouragement et aussi une reconnaissance de notre action..... Mais 2008 nous a aussi plongé dans la tristesse avec la disparition brutale de notre Ami Jo FAUGERE.....sa disparition a endeuillé la Commune. »

Puis avant de faire un petit bilan des principales actions menées dans la commune et des projets 2009 le Maire a remercié le personnel communal, les divers services et les associations. «..... je m'adresse maintenant au personnel communal pour lui dire combien je suis fier et satisfait d'avoir à diriger une Equipe comme la vôtre..... j'ai l'impression que seule votre motivation personnelle, est de rendre sincèrement le meilleur service à nos concitoyens qui sont vos voisins, et en même temps vos amis.....Nous bénéficions de la présence de nombreuses associations reilhacoises qui constituent un volet inestimable, se rendant compte sur le terrain des besoins au plus près de leur expression. Merci à vous tous, MMES et MRS les Présidents, les membres de bureau et les Bénévoles de ces associations.....votre rôle reste fondamental dans la recherche d'un nouvel humanisme et de nouvelles conquêtes sociales, éducatives et culturelles.....Je profite également de cette cérémonie pour remercier toutes les personnes qui maintiennent notre commune vivante et agréable, comme les commerçants, les artisans, les agriculteurs. Merci aussi à tous les services de l'Etat : Préfecture, Perception, Gendarmerie, DDE, Services Fiscaux, Cadastre, Domaine, Conseil Général, que nous sollicitons souvent et qui nous permettent grâce à leurs conseils de mener à bien nos projets.

Puis Jean Pierre Picard en quelques mots dresse un bilan résumé des actions menées en 2008 et des projets 2009 «..... L'année qui vient de s'écouler fut une année importante pour la commune.... En effet :

la Maison de retraite devrait être opérationnelle en Mars 2009. J'ai le plaisir de vous présenter son Directeur Monsieur Romain Berthet et de saluer la présence de Monsieur Lantuéjols Président des Cités Cantaliennes de l'Automne.

Le lotissement du Pré-Vert

L'allée de Messac
La dénomination des rues
L'Ecole (cour et nouveaux jeux)
La cantine scolaire
Les vestiaires de foot

Pour 2009 :

- Aménagement d'un espace polyvalent au terrain de sport
- Etude pour un cabinet médical et une médiathèque
- La réfection de la voirie de Capelle à Brousse
- La construction de 8 pavillons locatifs par Polygone sous le bois du Calvaire.

Comme vous pouvez le constater nous sommes ambitieux pour notre commune mais à la mesure de nos capacités financières.

Toutes ces réalisations passées ou futures ne pourraient être accomplies sans le soutien et le travail acharné de l'équipe de conseillers municipaux qui m'entoure et sur laquelle je sais pouvoir compter..... je vous remercie très sincèrement pour votre dévouement et votre engagement.....Je vous invite maintenant sans plus tarder à lever le verre à la bonne santé de Reilhac. »

L'ADJOINT, André Freyssinier



VISITE DU SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE A REILHAC



Comme il est maintenant de tradition sur le Canton de Jussac lorsqu'un représentant de l'Etat est nommé dans le Cantal, le Conseiller Général Jacques Markarian, a invité Monsieur Michel Monneret Secrétaire Général de la Préfecture à visiter les communes du Canton de Jussac. Cette initiative a permis au Sous-Préfet d'Arrondissement, d'en rencontrer les Maires.

Il a visité les cinq communes du canton : Crandelles, Jussac, Reilhac, Naucelles, Teissières-de-Cornet, rejoint à Jussac par

Monsieur Descoeur Député, Président du Conseil Général et Monsieur Mézard, Sénateur, Président de la CABA, pour l'inauguration du carroufel giratoire et du lotissement de Montcamp.

A Reilhac, une réception en Mairie a permis à Mr le Sous-Préfet d'en visiter les locaux, mais aussi bien sûr, de s'entretenir avec le Conseil Municipal. Jean Pierre Picard Maire n'a pas manqué de lui présenter les travaux réalisés dans la Commune, leurs financements et les aides apportées par les services de l'Etat.

Il lui a également fait part de l'achèvement des travaux de la maison de Retraite du Pré-Vert et du lotissement de neuf maisons du Pré-Vert ainsi que de la construction de huit pavillons locatifs réalisée par Polygone et surtout des réalisations à venir, dont la plate forme sous le terrain de foot et la mise en chantier du Bâtiment destiné au matériel de la commune et des Agents Techniques pour 2009.

Puis après ces débats, et la visite de l'EHPAD, en présence de Mr Marot architecte, le Maire a tenu à remercier Mr Michel Monneret de sa visite, du maintien des bonnes relations qui existent avec les services de l'Etat, et des aides apportées pour la réalisation des dossiers, qui grâce à leur visualisation sur le terrain, prennent toutes leur signification.

L'Adjoint
André Freyssinier



Travaux 2008

TRAVAUX DE VOIRIE

En 2008 trois grands chantiers de voirie ont été mis en œuvre :

- La rue des Alouettes (dite PVR Couderc).
- La rue Henri Mondor qui dessert la maison de retraite.
- L'Allée de Messac.

Rue des Alouettes :

La première tranche des travaux est terminée. Elle comprenait :

- Travaux de voirie :
- La création d'une voie de desserte d'une largeur de 5 mètres.
- La création d'un cheminement piéton d'une largeur de 1,4 mètres.
- La pose de bordures et de caniveaux.

- Fourniture et pose en tranchée des gaines nécessaires à l'enfouissement des câbles de téléphone, la pose des fourreaux pour le passage de l'alimentation du gaz naturel et des gaines nécessaires à la mise en place des câbles électriques pour l'éclairage public et la distribution basse tension. La première tranche de travaux est terminée.



Rue Henri Mondor :

Les travaux réalisés en coordination avec les travaux de la maison de retraite comprenaient :

- Le calibrage de la chaussée à 5 mètres.
- La création d'un cheminement piétonnier d'une largeur variable.

- La pose de caniveaux et de bordures.
- L'installation d'un éclairage public.

Ces travaux sont en cours d'achèvement.



Allée de Messac

Les travaux à réaliser comprenaient :

- Le calibrage de la chaussée à 5 mètres.
- La création d'un cheminement piétonnier d'une largeur variable revêtu en enrobé coloré.
- La pose de caniveaux dans la partie haute, entre la voie de liaison de la maison de retraite et l'église.
- La pose de bordures des deux cotés en montant vers le bourg.
- La démolition et la reconstruction du mur en pierre de taille situé près de l'abreuvoir et de celui situé face à la grange et à la maison d'habitation.
- La création d'espaces verts entre la chaussée et la grange ainsi qu'entre la



chaussée et le cheminement piéton situé entre le début du projet et l'entrée du lotissement du Pré Vert.

- La création d'un réseau d'eaux pluviales entre le lotissement du Pré Vert et la rue des Cimes.
- L'installation d'un éclairage public.

Les travaux de voirie et d'aménagement sont terminés. Les travaux annexes de cheminements et de plantations, dont l'exécution a été retardée par le mauvais temps, seront réalisés au printemps 2009.

Cuisine de la cantine scolaire

La cuisine de la cantine scolaire a été totalement repensée et renouvelée. Du matériel neuf de cuisine, aux normes actuelles, permettant à la cantinière de confectionner de bons petits plats dans des conditions d'hygiène et de travail grandement améliorées, a été installé à la satisfaction de tous.



Travaux 2008

Cour de l'école

La cour de l'école a été sécurisée par la mise en place d'une palissade en bois et agrémentée par les plantations réalisées en lieu et place de l'ancienne haie de thuyas.



Jeux pour les enfants

Des jeux collectifs ont été installés dans la cour de l'école. Un tapis amortisseur, mis en place sous ces jeux, protégera les enfants des chutes et des chocs évitant ainsi le recours à la trousse de secours !



Lotissement du Pré Vert.

Durant l'année 2008 les 9 pavillons, qui composent le lotissement communal du Pré Vert, sont sortis de terre. Ces constructions bientôt terminées, la deuxième phase de finition des travaux de viabilisation va pouvoir être réalisée.

Bienvenue aux nouveaux habitants.



Maison de retraite « Résidence du Pré Vert »

Les travaux, bien avancés, sont en voie d'achèvement. Après son ouverture programmée début 2009, la maison de retraite va pouvoir accueillir les résidents dans des conditions de vie agréables.



L'adjoint aux travaux :

Christian VIDAL

Le conseiller délégué aux travaux :

Francis VERNET

REUNION DE CHANTIER DEBUT DECEMBRE A LA MAISON DE RETRAITE AVEC LES ARTISANS

L'Architecte Daniel Marot a réuni la commission des travaux ou étaient présents, Jean Pierre Picard, Maire, Monsieur Lantuejoul Président des cités Cantaliennes de l'Automne, Monsieur le Directeur de l'EHPAD du Pré-Vert Monsieur Berthet, Monsieur le conseiller général Jacques



Markarian, Monsieur le Directeur des HLM et l'ensemble des Artisans, afin de faire le Point sur l'avancement, le contrôle des travaux et de constater ce qui reste à réaliser.

Cette visite programmée tous les Mardi a fait apparaître la bonne conduite des travaux et une perspective d'ouverture qui pourrait être programmée début de l'année 2009.

Puis toutes les questions relatives à l'ouverture, à l'ameublement et les dernières prévisions pour en assurer le fonctionnement ont pu se poursuivre devant un repas réunissant les responsables et les artisans au restaurant des



Genevrières à Crandelles en présence bien sûr du Conseiller général Jacques Markarian, maire de cette commune.

*L'Adjoint
André Freyssinier*

Urbanisme

En 2008, la commune de REILHAC a délivré :

- 16 Permis de construire dont 13 pour une habitation.
- 13 Déclarations préalables.
- 19 Demandes de certificats d'urbanisme.

Dénomination des rues de la commune de REILHAC.

L'installation des panneaux indicateurs des rues a été réalisée lors du premier semestre 2008.

Votre commune est totalement équipée de ce système de repérage qui améliore grandement la sécurité de tous par une localisation précise des différentes habitations.

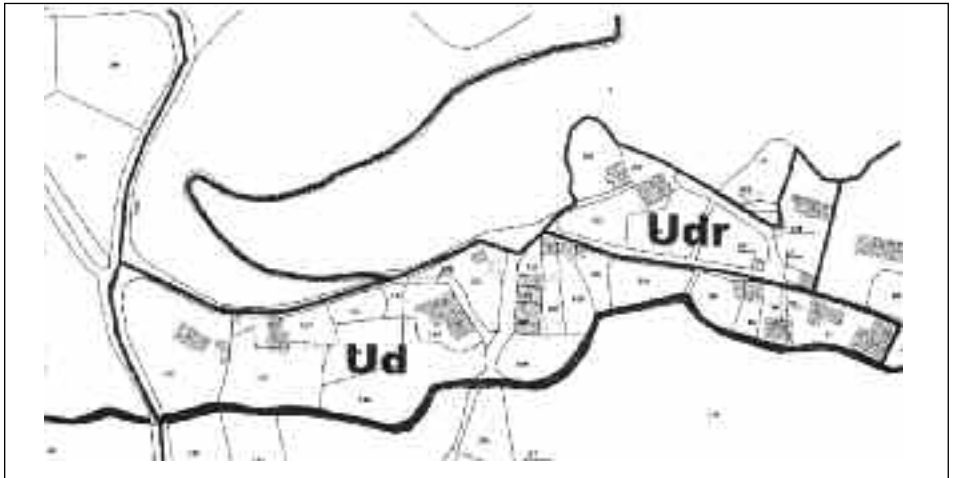
La commune s'est chargée de prévenir les différents services administratifs de l'état des nouvelles adresses des habitants de REILHAC.



Blocs rocheux de REILHAGUET

Après la mise en sécurité de la zone à risque par des travaux aujourd'hui achevés, nous avons entrepris les démarches nécessaires au reclassement des zones concernées. Une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est aujourd'hui envisagée pour répondre aux demandes, conformément à la situation nouvelle.

L'analyse des risques résiduels, réalisée par le laboratoire des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand, lors d'une nouvelle visite sur le terrain le 28 août 2008 de Monsieur NAGEL, chef de la section « Risques naturels et études géotechniques » nous permet de nous appuyer sur ce rapport pour entreprendre cette modification.



Ce rapport nous rappelle que : « **la doctrine de l'Etat en matière de gestion des risques est claire : une zone soumise à un aléa ne peut pas voir l'intensité du risque diminuée suite à la mise en œuvre de parades passives ou actives, sauf si la solution amène à requalifier le niveau de l'aléa.** »

Sur le hameau de REILHAGUET, deux solutions ont été mises en œuvre :

- La pose d'écrans de filets verticaux au-dessus des maisons construites sur les parcelles 102, 101 et 84.
- La purge des éléments déchaussés parsemant le versant au-dessus des parcelles 117, 114, 133, 134, 131, 111 et 107.

En égard au rappel de la doctrine de l'Etat et en considérant les règles d'urbanisme (notamment pour les parcelles 137 et 138) le laboratoire nous propose le zonage ci-dessus.

Environnement et tri sélectif

La collecte des déchets pose toujours **des problèmes liés aux incivilités de certains** en particulier sur les Points Verts de Las Plagnes et du pont de l'Authre à Brousse.



Tout au long de l'année nous avons pu constater que les dépôts sauvages polluent ces lieux. La pose d'un panneau d'avertissement peut-elle régler ou participer à régler un problème que seul le civisme peut régler ! **Merci d'y réfléchir.**

Nous rappelons, à tous ceux qui ne le savent pas encore et qui apparemment confondent les lieux de dépôt, qu'il existe les déchetteries de l'Yser et des Quatre Chemins ouvertes aux horaires suivants :

Déchetterie de l'Yser et déchetterie des Quatre Chemins ouvertes au public : du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

Signalisation aux entrées de REILHAC

A la demande des professionnels de Reilhac, deux panneaux indicateurs des activités ont été installés à chaque entrée du bourg de REILHAC annonçant ainsi les différentes entreprises et activités professionnelles exercées sur la commune.



*L'adjoint à l'urbanisme :
Christian VIDAL*



L'EHPAD « Les Prés Verts »

La maison de retraite « les Prés Verts » va bientôt ouvrir ses portes, que tout soit en place lors de l'ouverture.

Cet établissement neuf et moderne, au cœur du village, est destiné à accueillir nos aînés. Ainsi soixante huit résidents y trouveront un cadre agréable et sécurisé.

L'établissement va employer une quarantaine de personnes dont dix seront assurés par le personnel paramédical. Celui-ci sera composé d'infirmières, aides soignantes et AMP. Dix agents de service seront recrutés des locaux. Le chef de cuisine et son équipe confectionneront les repas à la structure, et en liaison chaude avec les restaurants de la région. L'animatrice veillera à proposer aux personnes âgées des activités de lien social et la dextérité aussi bien intellectuelle que physique. Des ateliers organisés avec les acteurs de la vie locale (associations, clubs, etc.) de vie et d'échanges.

Chaque résident disposera d'une chambre individuelle avec salle de bain privative. Toutes les chambres seront personnalisées pour permettre à chacun de personnaliser leur chambre en apportant des objets personnels de tout genre. L'établissement sera habilité à prendre en charge les personnes atteintes de troubles de l'Alzheimer. Une aile sera spécifiquement dédiée aux personnes atteintes de troubles de l'Alzheimer dans un environnement sécurisant adapté à leur prise en charge.

Les Cités Cantaliennes de l'Automne, association gérée par les bénévoles, en collaboration avec les services du Conseil général et de la Direction départementale de la Solidarité, déterminent le prix de journée qui devra être acquitté par les résidents. Afin de permettre à chacun de visiter l'établissement, une journée portes ouvertes sera organisée afin de venir découvrir ce magnifique paysage du bourg.





« bientôt ouvert ».

ses portes. Les ouvriers s'affairent actuellement afin

représentera un lieu d'accueil familial et convivial
ont confort respect et sécurité.

Les soins et la prise en charge des médicaments
sera composé d'une vingtaine de personnes entre les
service seront en charge de l'entretien et le nettoyage
neront dans une cuisine neuve et fonctionnelle, inter-
tionnels dans le respect des goûts et régimes de cha-
gées des activités diverses et variées pour maintenir le
physique. De nombreux échanges seront également
(s, école...) pour faire de la maison de retraite un lieu

d'une superficie de plus de vingt mètres carrés avec
ublées mais les personnes qui le souhaitent pourront
personnels, tel que petit meuble, cadre, ou bibelot en
charge les personnes autonomes ou dépendantes et
teintes de la maladie d'Alzheimer pour leur offrir un
ge et à leur sécurité.

tionnaire de l'établissement, négocie actuellement
départementale des Affaires Sanitaires et Sociale , pour
par les résidents. Les futurs résidents pourront égale-
ement est habilité à l'APL et à l'aide sociale.

nt avant son ouverture officielle, une journée porte
gnifique bâtiment, parfaitement bien intégré dans le

Le Directeur



L'Adjoint
André Freyssinier

Ecole Bancharel Reilhac

Année 2007/2008

En ce qui concerne l'année scolaire 2007/2008, les enfants ont pu comme chaque année participer à de nombreuses sorties sportives (poney, piscine regroupements) ou sorties culturelles (expositions, cirque, carnaval ; festival d'expression enfantine). Ils ont achevé cette année par un voyage à la maison de la Pinatelle où ils ont pu goûter aux joies de la vannerie et du tissage ainsi qu'aux joies de découvrir les caractéristiques des paysages cantaliens. Les classes de GS jusqu'au CE2 sont devenus chanteurs au théâtre de la ville d'Aurillac le temps du festival d'expression enfantine en mai. La fête de l'école s'est déroulée comme chaque année sous le soleil avec un spectacle de cirque pour les maternelles et des chants pour les autres classes.



Horaires :
Lundi mardi jeudi vendredi : 8H30 à 11H30
13H30 à 16H30
Aide Personnalisée :
12H50 à 13H20

Effectif : 72 élèves
Equipe enseignante :

Mme Ducheix Chantal : PS et MS
Mr Toire Jean Michel : GS CP
Mme Bonis Valérie : CE1 CE2
Mme Vidal Marie Pierre : CM1 CM2
ATSEM Mme Lajarrige Claudine
EVS : Cassagne Anne

Année 2008/2009

Les effectifs sont restés relativement stables et l'équipe enseignante a accueilli un nouvel enseignant : Mr JM Toire.

L'équipe enseignante a choisi d'axer cette année, sur l'acquisition de vocabulaire grâce à la construction pour toutes les classes de carnet de mots, et sur l'éducation à la route. La classe de GS CP aura la chance de partir en classe de découverte à la Tranche/ Mer du 20 au 25 Avril 2009.

Comme chaque année, les enfants de l'école grâce à une APE active pourront assister à des spectacles ou expositions culturelles. Ils participeront tout au long de l'année aux rencontres sportives et dès la GS jusqu'au CM2, les enfants iront à la piscine.

La Directrice



Association des parents d'élèves

Comme les années précédentes, grâce au financement de l'Association des Parents d'Elèves, les enfants de l'Ecole ont pu participer aux différentes sorties :

- **sportives** : USEP, JMF, sans oublier la piscine et le poney pour les plus petits
- **culturelles** : théâtre, expositions, cirque

L'APE organise différentes manifestations :

- **le quine** : qui rassemble toujours un grand nombre de parents et d'amis de l'Ecole
- **la journée de Noël** avec une sortie pour l'ensemble des classes au cinéma « Le Normandy », puis son traditionnel repas offert par la Municipalité et bien sûr la venue du Père Noël avec ses cadeaux.



- **La galette des rois** : moment de convivialité réunissant parents, enfants, la municipalité ainsi que l'équipe enseignante

- **le Carnaval** : défilé des enfants dans le Bourg suivi d'un goûter. Merci aux Maîtresses pour leur soutien.

- **Le concours de belote**

- **La distribution de muguet le 1er mai** : merci aux habitants de la Commune pour leur accueil chaleureux.

- **Une journée au PAL** pour le plus grand plaisir des parents et des enfants.

- **Lancement campagns JPA**



- Cours de civisme à la mairie en présence du Maire

Durant l'année écoulée, a été mis en place deux activités extra-scolaire (prise en charge en partie par l'A.P.E. :

- la danse contemporaine encadrée par un professionnel

- un atelier découverte de la nature

Le voyage scolaire s'est déroulé pour l'ensemble des enfants à la « Maison de la Pinatelle » à CHALIGNARGUES, dommage que la pluie fût au rendez-vous.

Enfin, l'année scolaire s'est terminée par son incontournable « Fête des Ecoles » où chaque classe a pu présenter son spectacle. Puis, la journée s'est achevée par un repas champêtre réunissant une centaine de personnes.



Pour conclure, merci à l'ensemble de l'équipe enseignante, aux parents, à la municipalité et aux membres de l'A.P.E

La nouvelle Assemblée Générale s'est tenue en septembre et le nouveau bureau se compose comme suit :



- Co-Présidents :

Mr BEGUET Laurent
Mr BONNET Alexandre

- Secrétaires :

Mme LACOSTE Cathy
Mme OLMI Nathalie

- Trésorières :

Mme ALIDIÈRE Virginie
Mr COMBELLES Gérard

LE BUREAU

Départ à la retraite de Madame Planchon

Lors du repas organisé par le personnel madame Planchon qui a fait valoir ses droits à la retraite fin 2007 a été félicitée par le Maire Jean Pierre Picard pour le travail effectué à la cantine scolaire durant de longues années avec beaucoup de modestie et d'efficacité. Mme Planchon a passé sa carrière à confectionner les repas des enfants de l'école de Reilhac, recherchant toujours la perfection et le meilleur menu. Enfants, parents, élus et personnels en garderont un très bon souvenir.

Ce repas a été mis à profit, pour lui remettre un cadeau bien mérité ce qui a encore renforcé la convivialité de cette manifestation où s'était retrouvé tout le personnel.



L'Adjoint, André Freyssinier

Centre social de la Vallée de l'Authre

Je débute mes propos en reprenant ce que j'ai écrit l'année dernière, à savoir que le Centre Social de la Vallée de l'Authre est un outil du territoire qui permet de créer des liens en prenant en compte les souhaits des habitants, il est :

- Lieu d'échanges, d'accueil, de rencontres,
- Lieu d'écoute et d'actions sociales,
- Lieu de rassemblement intergénérationnel

Nous nous employons à répondre pleinement à ces souhaits par des activités développées durant l'année. Nous retirons des motifs de satisfaction des :

Echanges entre le Centre de Loisirs de Crandelles et la Feuilleraie qui ont abouti en 2008 à un spectacle présenté durant le festival « L'art efface la différence » où se sont mis en scène adultes handicapés et jeunes enfants,

Echanges au sein du « groupe de parole femmes » : débats sur des thèmes (contraception, violences conjugales, place de la femme) entre des femmes du territoire d'âges différents, d'origines différentes, et de situations professionnelles et familiales différentes,

Echanges au cours de la soirée récréative réunissant, à Naucelles, l'ensemble des participants aux ateliers du Centre Social à Naucelles. Ce sont quelques exemples d'actions marquantes de cette année 2008.

En 2008, Teissière de Cornet a souhaité adhérer au centre social. C'est la concrétisation d'un travail avec les élus de cette commune qui ont décidé, en adhérant au Centre Social Vallée de l'Authre, de rejoindre les 6 autres communes du territoire. Nous les accueillons avec plaisir et tout sera mis en œuvre pour que les habitants de Teissières de Cornet bénéficient des mêmes services et des mêmes actions que l'ensemble des habitants du territoire.

CENTRE DE LOISIRS

Février et Pâques

Les enfants du territoire Intercommunal ont pu ainsi bénéficier du CLSH de Jussac, géré par Familles Rurales, pendant les petites vacances, une semaine en Février et une semaine à Pâques. Le Centre Social Vallée de l'Authre met gratuitement à disposition la directrice du centre de loisirs et gère la logistique.

Date des centres de loisirs février et pâques pour 2009 :

Du 9 au 13 février 2009
Du 6 au 10 avril 2009

Été : 3/12 ans

La RUCHE à Jussac géré par Familles Rurales de Jussac

Le C.L.S.H. de Naucelles géré par le Centre Social

Le CLSH Marmanhac/Laroquevieille géré par le Centre social

Le C.L.S.H. de Crandelles géré par le Centre Social

CLSH du mercredi : 3/12 ans

Deux points d'accueil distants de 13 kilomètres. C'est apprendre à travailler à distance, gérer le temps et les priorités...

Crandelles : Situé à la maison des loisirs à Crandelles,

Marmanhac Laroquevieille : Situé à Laroquevieille,

ACTIVITES ADOS 12-17 ANS

Contact Yanick PAGIS

Un animateur intervient auprès des jeunes des 7 communes

- Pour accompagner les jeunes dans la construction de leur projet
- Pour encourager les prises d'initiatives (participation au marché de Noël... aide aux associations)
- Pour pratiquer des activités.

Des activités ados en centre de loisirs pour les 12-17 ans (paint ball, karting, cinéma, conct)

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Contact Laure Caufeyt au 06.78.64.51.51

C'est un lieu d'échanges et de rencontres pour les Assistantes Maternelles et les parents. Une animatrice propose des activités chaque semaine à Jussac-Crandelles et Naucelles et assure une permanence téléphonique tous les lundis après-midi.

LE SECTEUR FAMILLE

Contact Stéphane LACHAZETTE mairie de Jussac

En référence au projet animation collective, le secteur famille formalise peu à peu les attentes exprimées par les familles du territoire. Lutter contre l'isolement en prenant en compte la demande des habitants mais aussi permettre à ces derniers de se rencontrer d'une commune à l'autre

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Contact Stéphane LACHAZETTE mairie de Jussac

L'accompagnement à la scolarité c'est : une aide pour les enfants en dehors du temps de l'école, encadrée par des bénévoles. L'objectif : proposer un accompagnement ajusté aux besoins de l'enfant, faire acquérir aisance et autonomie face au travail personnel - contribuer ainsi à la réussite scolaire.

L'augmentation des adhésions familiales est le témoignage de l'intérêt que les familles portent à la diversité des actions. Les adhésions individuelles aux activités du secteur famille témoignent de l'intérêt porté aux activités avec les prémices d'un brassage intergénérationnel. Les activités du centre social sont en plein essor : une augmentation constante du nombre d'adhérents en est le témoignage (211 en 2006 contre 442 en 2007)

L'Assemblée Générale s'est tenue le 5 Juin 2008.



Le programme d'activités du secteur famille se construit avec les habitants à chaque rentrée .

La Plaquette est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de toutes les communes et disponibles dans les secrétariats de mairie. Vous trouverez également des informations sur notre site <http://pagesperso-orange.fr/cs-vallee-authre/index.html> ou taper centre social vallée Authre dans votre moteur de recherche.

Renseignements auprès du secrétariat de mairie de votre commune ou au centre social de la vallée de l'Authre au 04.71.47.24.10 (le mardi et le vendredi après-midi de préférence)

La Directrice

Comité des fêtes 2008

Les fêtes de fin d'année passées, les membres du comité des fêtes se sont retrouvés autour de la galette et ont commencé à penser à l'organisation des activités de l'année.

LE PETIT NID est de retour. Après un bel Hiver, nous avons retrouvé scènes et fleurs estivales. Merci à la municipalité pour l'entretien de cet espace de plus en plus visité.

LA FETE PATRONALE :

Puis vient le moment pour les membres du comité des fêtes de préparer la fête patronale des 1, 2 et 3 août qui est devenue aujourd'hui un moment attendu des petits et des grands. Joie, retrouvailles et convivialité seront, comme d'habitude, de la partie.

Recherche de spectacles, choix du menu et voici le moment de partir à la recherche de sponsors. Bonne récolte car de 92 en 2007, le nombre de sponsors est passé à 112. Bon travail !

Le programme établi, nos acolytes sont partis sillonner les hameaux et rues de Reilhac pour proposer aux habitants le programme. Merci pour l'accueil que vous avez bien voulu nous réserver et bien sûr pour votre générosité qui est pour nous un encouragement pour faire encore mieux d'année en année sachant que la barre est de plus en plus haute.

Spectacles et animations réservés, repas choisis, il ne nous reste plus qu'à espérer que notre grand allié soit au rendez-vous. Pourtant, jusqu'à la dernière semaine, il nous a fait peur, sera-t-il là ? A trois jours de la fête, tout le monde nous dit qu'il sera au rendez-vous. Et oui, du vendredi au dimanche, le SOLEIL ne nous a pas fait défaut. OUF.

Après plus d'une semaine d'organisation et d'installation du matériel avec l'aide précieuse du personnel communal, le vendredi soir, tout est enfin prêt ! La fête peut commencer.

Rendez-vous habituel pour le concours de pétanque en triplette réservé aux habitants de Reilhac. 46 triplettes ont sillonné les espaces sablés pour un moment de convivialité. Une partie terminée, tandis que certains rejoignent la buvette pour se désaltérer, d'autres s'arrêtent au stand de saucisses, merguez pour se restaurer et se réchauffer.

C'est ainsi qu'après une courte nuit, l'équipe organisatrice se retrouve le lendemain Samedi, pour continuer la fête !.

Dès 14 H, retrouvailles pour le concours de pétanque en doublettes cette fois-ci. Au fur et à mesure des inscriptions, les équipes se mettent à la recherche d'espaces en guise de terrain de pétanque et par manque de place puisque ce sont 115 doublettes qui se sont disputées le challenge de la municipalité. Dans l'après-midi, une tombola était également organisée et était proposée aux



joueurs entre deux tirs de boules. Merci aux participants.

Vers 17 H, moment pour les enfants : course à l'œuf, au sac, eau, farine, animé par Pascal. Après avoir activement participé, sous le regard des parents qui se rappellent le bon temps, tout le monde s'est retrouvé autour de friandises offertes par le Comité des Fêtes.

Entre temps, nos pétanqueurs continuaient leurs parties...

21 Heures arrivant, le concours de pétanque pas encore terminé, nous voyons des voitures et la foule se rendre au bourg pour être

au rendez-vous au spectacle du samedi soir, FREDO et ses danseuses. 2 heures de spectacles non-stop. FREDO a offert un spectacle très apprécié du public qui était venu nombreux autour du podium sur lequel ont défilé danseuses et ... danseurs ! Quelle belle performance Serge et Francis !



Puis la soirée se terminait par une pluie de confettis et la DISCO MOBILE TEMPO qui a fait danser la foule jusqu'à tard, ou tôt dans la nuit.

Les derniers Fétards rentrés, après une courte nuit, rendez-vous est donné le lendemain Dimanche, sur la place pour accueillir les personnes exposant au vide-grenier.

Toute la matinée et toujours sous le soleil, une foule nombreuse est venue arpenter les stands sur la place en vue d'acquiescer la perle rare et s'approvisionner en pâtisserie confectionnée par les membres du Club des Aînés (merci à eux pour leur participation) pendant que les membres du comité prenaient des forces avec le tripoux offerts au café GAMEL. Merci Sylvie et Pascal.



Comité des fêtes 2008

Après la messe de la Saint Laurent, le maire, Jean-Pierre PICARD, accompagné du Conseiller Général, Jacques MARKARIAN et de Francis VERNET, Conseiller Municipal et membre du Comité des Fêtes ont déposé une gerbe aux moments aux morts, puis, les participants se sont retrouvés autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité de REILHAC sur la place.

Entre temps, des promenades en calèche étaient organisées pour les enfants.

C'est sous un soleil éclatant et plutôt chaud que tout le monde s'est retrouvé au terrain de sport pour assister au spectacle INTER ANERIE. Après un tir à la corde où nos participants ont mouillé la chemise, ce fut un moment de rire en assistant aux spectacles offerts par les ânes et leur jockey. Merci à eux pour le bon moment passé et quelle sportivité ! N'est-ce pas Maurice ?



Commençant à sentir les bonnes odeurs de grillade, après avoir participé à la distribution des lots des enveloppes et au tirage de la tombola, un petit apéro pour commencer, nos convives se sont mis à table pour déguster le repas proposé. Rassasiés, la digestion à peine faite, la grande soirée va commencer. Patrice PERICARD et son orchestre va pendant toute la soirée, présenter une balade à travers la chanson de 1960 à nos jours avec le spectacle VIVE LA VIE, à la grande satisfaction du public venu nombreux assister à cette soirée.



Après avoir profité des structures gonflables, de la pêche aux canards, du tir à la carabine et des manèges, 24 jeunes participants ont défilé avec leur vélo fleuri. Pour les récompenser de leurs efforts de fleurissement, chacun est reparti avec une récompense. Bravo les jeunes !

Pendant toute la journée, tandis que les activités se poursuivaient, nos cuistots s'affairaient en cuisine. Au menu, pièce de bœuf à la broche, ce qui veut dire surveillance rapprochée par notre équipe de choc présidée par Michel LORCA.



Comité des fêtes 2008



Le spectacle terminé, Le Maire, Jean-Pierre PICARD, le Conseiller Général Jacques MARKARIAN, l'Adjoint à l'animation, Maurice LABERTRANDIE, le Président du Comité des Fêtes Serge FOUR ainsi que tous les membres du Comité des Fêtes et bénévoles ayant participé à cette fête 2008 se sont retrouvés sur le podium pour remercier le public et ont offert à l'ensemble des personnes présentes peut être 2 à 3000, un feu d'artifice resplendissant recouvrant littéralement la Mairie.

Une personne nous a manqué tout au long de cette fête et de sa préparation, Monsieur Louis FAUGERE, Président d'Honneur du Comité des Fêtes, qui était hospitalisé. Et c'est au moment où Monsieur PICARD lui rendait hommage qu'il nous a quitté, pendant le tir du feu d'artifice.

C'est le lendemain, la fête terminée que nous avons appris son décès. C'était une personne très appréciée de tous. Toujours prêt à rendre service et de bons conseils, sa disparition laissera un grand vide au sein du Comité des Fêtes.

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITÉ :

L'assemblée générale s'est déroulée le 18 Octobre dernier en présence d'élus représentant la municipalité de Reilhac que nous



remercions pour l'aide qu'ils apportent par la mise à disposition du personnel communal, du matériel et des locaux.

Après un bilan moral satisfaisant réalisé par le Président, Serge FOUR, le bilan financier a été présenté par la Trésorière, Chantal JUILLARD. Après avoir fait état des bilans pour chaque manifestation, une réflexion est menée pour la manifestation autour de la crèche, qui bien qu'appréciée d'un public de plus en plus nombreux chaque année, ne génère aucun bénéfice mais que du plaisir. Il est donc décidé d'installer un nouveau décor pour la crèche.

Les dépenses globales de l'année s'élèvent à 29 895 €. La principale manifestation est la fête patronale pour un montant de dépenses de 26 330 € contre 26 656 € de recettes. Merci à tous les reilhacois pour leur générosité, aux participants aux diverses manifestations, aux sponsors, à Monsieur le Maire et le Conseil Municipal, à Monsieur le Conseiller Général pour les aides attribuées. Merci également aux membres du Comité des Fêtes pour leur contribution et un grand merci au soleil car sans lui, la fête ne serait pas ce qu'elle est, alors espérons que, les 7 et 8 et 9 Août prochain, il sera des nôtres ...

Après l'assemblée générale et remise de cadeaux aux personnes bénévoles depuis

plusieurs années, à l'invitation du Président, Serge FOUR, une quarantaine de convives se sont retrouvées autour d'un repas en remerciement de leur participation aux activités organisées au cours de l'année.

Réflexion faite, après s'être réunis, les membres du Comité des fêtes décident de reporter le concours de belote prévu en novembre au 14 mars 2009, de mettre en place la crèche et d'organiser un MARCHÉ DE NOËL.

MARCHÉ DE NOËL

Une première réussie ! Le Comité des Fêtes a terminé avec panache cette fin d'année par un marché de Noël ou une vingtaine d'exposants étaient venus proposer leur savoir-faire. Foie gras, charcuterie, huîtres, fougères, fromage, tripoux, miel, fruits et légumes, bibelots, livres, canne en bois ciselés et décorées main, tableaux de peinture et autres objets décoratifs étaient proposés au public venu nombreux. Un stand était également tenu par les bénévoles de l'association de Gym. Merci à eux ainsi qu'à tous les exposants.

Vers midi, une paella maison préparée par Michel LORCA à fait l'unanimité des convives. Pour les retardataires, le tripoux a été bien apprécié également.

Une satisfaction pour les membres du Comité des Fêtes devant ce succès. Merci aux visiteurs et acheteurs qui ont déambulé au cours de cette journée qui s'est terminée, époque oblige, par la distribution de nombreuses friandises offertes par le Père Noël.

Vous souhaitez participer aux activités organisées par le Comité des Fêtes, même ponctuellement, vous pouvez prendre contact avec le Président au 06.27.77.30.95.

LA SECRETAIRE DU COMITE

Chantal Juillard

Football Club Reilhacois - Entente Vallée de l'Authre

FOOTBALL CLUB REILHACOIS

Que dire des footballeurs et footballeuses de Reilhac pour la saison 2007-2008 ?

Si le président, Philippe Béguet, peut se féliciter de la 5ème place obtenue par l'équipe fanion en Promotion de District et du maintien de l'équipe réserve pour sa première saison en 2ème division, l'élimination en quart de finale de la Coupe Combourieu face à St Georges laisse beaucoup de regrets, malgré un parcours plus qu'honorable dans cette compétition.

Les féminines terminent à la troisième place derrière l'A.S Belbex et l'U.S St Illide. Le troisième tournoi féminin à 7 s'est déroulé dans une ambiance des plus conviviale et fut remporté par l'A.S.P.T.T Brive.



Tournoi féminin

L'assemblée générale du club fut l'occasion de remercier la municipalité ainsi que tous les sponsors et bénévoles qui contribuent à la vie du F.C.R, et d'annoncer les changements au niveau de l'encadrement sportif pour la saison suivante puisque Sébastien Vidalinc succède à Pascal Felgines au poste d'entraîneur et Christophe Ballot prend en charge l'équipe réserve.



Les dirigeants préparent activement « les 40 ans du Football Club Reilhacois » qui seront célébrés en fin de saison 2008-2009.

Le Président, les dirigeants et l'ensemble des licenciés (ées) tiennent à rendre hommage à leur Président d'Honneur, Louis FAUGERE, disparu brutalement au cours de cette année 2008.

LE PRESIDENT, PHILIPPE BEGUET



École de Foot saison 2007/2008 Bilan Sportif

Cette saison aura été particulièrement faste pour les clubs de l'entente puisque 2 titres de champion du Cantal, la victoire des benjamins lors de la journée du 1er mai, plus le maintien de toutes les équipes dans leur catégorie ont marquées cette magnifique saison. De plus des victoires probantes dans les tournois ainsi que des places en finale sont venus compléter ce joli tableau.

• En Débutants et en Poussins il n'y a pas de classement, la formation reçue permet aux enfants de progresser rapidement. Sur les plateaux, tous ces jeunes nous ont montré de réels progrès et des perspectives prometteuses pour les années à venir.



• Les Benjamins Honneur sont champions du Cantal, puis ils ont été en finale de la coupe du Cantal et de ce fait ont participé aux finales d'Auvergne à Lempdes (63) et Maringues (63)

• Les Benjamins Promotion d'Honneur (1ère année), sont également champion du Cantal ils ont battu Maurs en finale.

• Les -13 Honneur district ont fini à la 6ème place de leur championnat

• Les -15ans PH Ligue ont signé un remarquable parcours, ils finissent sur le podium 3ème du championnat d'Auvergne derrière l'AS Montferrand et le Clermont Foot.

• Les 15 Honneur (composé principalement 1ère année) ont fini 9ème de leur championnat

• Les -18 ans PH Ligue, sont 8ème, ils ont ainsi rempli leur contrat. C'est un très beau résultat.

• Les -18 ans District ont terminé 4ème d'un championnat malheureusement peu fourni.

Grosse satisfaction : Les 2 équipes engagées en Ligue d'Auvergne se maintiennent, c'est une très belle performance et le gage de pouvoir continuer à évoluer au niveau supérieur régional.



Manifestations et Informations

La semaine avant Noël les débutants ont eu la chance et le plaisir de faire une partie de foot avec le Père Noël avant leur traditionnel goûter, puis ils ont participé avec le district du Cantal à une opération de solidarité « Noël pour les enfants déshérités » où chaque enfant de l'Entente a offert un cadeau avant de participer au tournoi dans le gymnase de Peyrolles.

Fin Janvier tous les enfants et parents ont été invités à déguster la Galette des Rois à la salle de Crandelles,

Début Mars, au gymnase de Jussac, s'est déroulé la 8ème édition de notre traditionnel tournoi en salle pour les Poussins et Benjamins. Sur 2 jours, nous avons accueilli 300 jeunes soit 40 équipes. Ce fut un week end très réussi avec, sourires, bons buts, et sportivité. .

Victoire en finale du tournoi Poussin du Rouget-Parlan et en Benjamin : de l'EVA.

Pour clôturer cette très belle saison, le 25 octobre les dirigeants de l'EVA ont mis sur pied un voya-

ge pour assister au match de ligue 1 Toulouse-Monaco. 155 personnes ont fait le déplacement Il a fallu 3 bus pour conduire tout ce joli monde au Stadium de Toulouse.



Même si ce ne fut pas un grand match les enfants en garderont un excellent souvenir.

Pour la saison

2008/09, l'effectif comprend 152 jeunes joueurs encadrés par 32 dirigeants bénévoles passionnés et enthousiastes..Nous avons 14 équipes engagées.



N'hésitez pas à vous connecter sur notre site: www.vallee-authre-foot.com

Les dirigeants et responsables de l'Entente de la Vallée de l'Authre remercient la Municipalité de Reilhac ainsi que le club du FCReilhac et son président pour leur soutien et le prêt des installations.

Pour le Bureau,
Le Président

Le Tilleul Reilhacois

Pour la saison 2008 notre club comptait 58 licenciés. C'est pour moi un honneur d'être président du Tilleul Reilhacois, diriger une association n'est pas toujours évident. Mais notre tilleul a de solides racines, implantées depuis 20 ans sur la terre Reilhacoise. D'année en année, les résultats de nos jeunes et féminines se confirment. Quentin et Julien MONTOURCY sont vice champions du cantal minime et continuent à progresser au niveau de l'école de pétanque inter club au boulodrome tous les samedi matins. Benoît ROBERT et Lucas MARCOU ont bien géré leur passage en catégorie supérieure en devenant champions du cantal cadet après l'avoir été en

le. Cette journée est attendue avec impatience par tous les participants, amis, parents et membres de l'A.D.A.P.E.I ainsi que tous nos licenciés. L'intégration des handicapés à tous les niveaux n'est donc pas un vain mot. Nos jeunes, comme tous les jeunes, avaient tendance à se moquer mais après avoir participé à cette expérience



minime l'an passé. Nos féminines quand à elles pour la première année du championnat par équipe des clubs ont été vice championnes du cantal. Elles ont traversé notre département de long en large, Lanobre, Saint Saturnin, Pierrefort, Montsalvy, Saint Simon et Naucelles. A savoir que notre club a été le seul à présenter 2 équipes dans cette compétition. Merci à nos jeunes et nos féminines pour ces magnifiques trophées qu'il m'a été très agréable de recevoir lors de la soirée des récompenses à Vic-Sur-Cere devant le monde de la pétanque cantalienne

Nous avons organisé sur la commune 3 concours de belote, 3 concours internes, la galette des rois et le feu de la saint jean en association avec l'amicale du foot, le tri-poux pour la remise des licences chez Sylvie et Pascal sans oublier un concours officiel au boulodrome communautaire qui a réuni 63 équipes.

Notre grande fierté au club est la deuxième édition de notre journée de pétanque avec les handicapés de l'A.D.A.P.E.I du cantal. Le 12 juillet, ce sont donc 16 triplettes formées des joueurs handicapés et de nos licenciés qui se sont affrontées dans une joute amicale



ce ils nous ont dit voir différemment ce monde là. Rien que pour cela c'est une victoire qui nous motive à renouveler cette expérience et voir à l'amplifier. La troisième est déjà programmée le samedi 4 juillet 2009.



Les dates à retenir : concours de belote 13 février et 18 avril 2009, concours au boulodrome le 4 avril 2009, concours interne 16 mai, 12 septembre, 3 octobre 2009 et le 27 juin 2009 le feu de la Saint Jean avec l'amicale du foot.

A savoir que notre comité départemental organise à Aurillac 3 championnats de France le 11,12,13,14 juillet 2009. Et que notre concours au boulodrome communautaire sera dédié et se nommera challenge JO FAUGERE, notre ami qui avait été notre représentant au boulodrome.

Je profite de cette occasion pour remercier la mairie pour leurs subventions et son aide matérielle, jeunesse et sports, le crédit agricole, les commerçants et artisans pour leurs aides.

Et à l'aube de cette nouvelle année le président, les membres du bureau et tous les licenciés présentent tous leurs vœux de santé et de bonheur à tous les Reilhacoises et Reilhacois.

Le Bureau



Les licenciés du Tilleul Reilhacois te disent merci pour tout ce que tu as fait pour eux et pour Reilhac. Toujours prêt à rendre service n'importe quand et à n'importe quelle heure. Tu connais tout de Reilhac, tu en étais un peu sa mémoire. Le jour de la fête de ton village tu nous a quitté, mais de là où tu es nous savons que tu veilles sur notre commune. Ton souvenir nous est toujours présent.

Merci pour tout.

**Président actif : Larion Jean-Michel
Président d'honneur : Picard Jean-Pierre
Vice-président : Sautarel Bernard
Secrétaire : Raffy Sophie
Secrétaire adjoint : Charbonnel Didier
Trésorière : Larion Martine
Trésorière adjointe : Montourcy Geneviève**

Association des anciens combattants et prisonniers de guerre - Association anciens combattants - AFN

Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Reilhac et Naucelles

L'association est affiliée à l'union fédérale des anciens combattants, ainsi qu'à la fédération des combattants et prisonniers de guerre, tant sur le plan national, que départemental.

Les principales activités de l'association sont, le 8 Mai et le 11 Novembre ou nous invitons les autorités des deux communes ainsi que la population à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes morts pour la patrie.

Notre assemblée générale a eu lieu le 8 janvier 2008, où nous nous sommes retrouvés entre anciens combattants et sympathisants ainsi que les conjoints, après le compte rendu de l'année écoulée et le rapport financier, comme tout était au beau fixe, nous avons dégusté la galette des rois au son de l'accordéon en écoutant les airs de nos 20 Ans.

Le 8 Mai 2008 a été une belle journée pour tous car le temps était de la partie, après une messe à Jussac, et un dépôt de gerbe au monument aux morts des deux communes nous nous sommes retrouvés les anciens combattants et les conjoints au restaurant «Le Prado» pour un repas entre amis qui s'est déroulé tout au long de l'après midi dans la bonne ambiance et fraternité en chansons et musiques et même quelques pas de danses pour les plus alertes.

Cette année encore a été endeuillée par deux décès celui de notre camarade PIERRE Henri de Naucelles

C'est le 4 août que nous apprenions avec beaucoup de peine et de chagrin le décès de

notre ami Louis FAUGERE appelé plus communément (JO) il était le trésorier de l'association, il a rejoint son épouse Odette décédée un an avant. A ces familles, nous présentons nos sincères condoléances.



8 Mai

Le 11 Novembre 2008 a connu la participation de nombreux enfants et parents merci aux institutrices et parents d'élèves. Après une messe à Marmanhac, et les cérémonies habituelles dans les deux communes, nous avons procédé à la remise de la médaille de porte drapeaux à Monsieur RAOUX Jean ainsi qu'à un diplôme d'honneur à Mr BRUEL Noël et Mr TEULIERE René tous trois anciens d'Algérie en remerciement pour leur dévouement et soutien aux anciens combattants. Le repas de l'amitié avait lieu au restaurant scolaire de Reilhac en compagnie de Messieurs les Maires de Reilhac et de Naucelles ainsi que quelques conseillers des deux communes.

C'est un repas digne d'un trois étoiles qui nous a été servi cuisiné par un véritable cordon bleu (bravo Cathy) qui aidée de Christiane et Ginette se sont dévouées pour nous satisfaire ; encore Merci pour tout.



11 Novembre



Merci à Monsieur le Maire et son conseil pour cette journée du souvenir

A Noël un colis sera attribué à ceux qui pour des raisons de santé n'ont pu assister à nos activités

Le Président
Louis PEYRAT

Assemblée générale Association des anciens combattants AFN - Inauguration de la place du 19 mars 1962 à Reilhac

Les anciens d'AFN de la Vallée de l'Authre ont tenu leur assemblée générale le dimanche 30 mars 2008 à REILHAC. Présidée par Pierre DUBOIS, président départemental de la FNACA et en présence de Jean Pierre PICARD, Maire de la commune.



Après un mot d'accueil de Monsieur le Maire, le président du comité, Roger PEYRAT, souhaite la bienvenue à l'assistance et présente les rapports d'activité qui sont sensiblement les mêmes chaque année : cérémonies aux monuments aux morts, repas dansant et en 2007, voyage en Italie du Sud.

Le trésorier, Pierre BELAUBRE, présente le rapport financier, les résultats sont encore positifs !

Les deux rapports sont votés à l'unanimité.

Le président départemental fait état des avancées obtenues par la FNACA au niveau social et en ce qui concerne l'officialisation du 19 mars 1962.

Le Président, Roger PEYRAT, le secrétaire André JULHE ainsi que quelques membres du bureau étant démissionnaires, le bureau n'a pu être reconstitué faute de candidat.

Une réunion extraordinaire est prévue pour le 10 avril 2008 à la salle polyvalente de REILHAC à 20 H.

Après l'office religieux et le dépôt de gerbe au monument aux morts, la plaque « Place du 19 Mars 1962 » a été inaugurée à Reilhac en présence de Monsieur le Maire, de son conseil municipal des Responsables des Anciens d'AFN et d'un très grand nombre d'Anciens Combattants présents à cette Assemblée Générale. Elle se situe face à la salle polyvalente.

Le Président Départemental de la FNACA remerciait la commune de Reilhac pour ce geste tout à fait nécessaire pour rappeler à chacun de nous une période tragique dont les effets restent encore aujourd'hui bien présents pour les familles concernées et la population. Ce à quoi Jean Pierre Picard maire ne manquait pas de souligner que lui-même et son Conseil Municipal étaient très



honorés d'avoir pu répondre favorablement à la demande des Anciens d'Algérie pour qui cette dénomination « Place du 19 Mars 1962 » reste un signe de reconnaissance bien réel et qui doit se perpétuer.

Marcel DEJOU et René PERE ont reçu la croix du combattant, Pierre BELAUBRE et Jean VIDAL, la médaille de porte drapeau pour 30 ans et 10 ans de fidélité. Une minute de silence a été observée à la mémoire de six camarades décédés depuis Mars 2007.

Après cette Assemblée Générale plus de cent convives ont pu apprécier le repas servi par le restaurant le PRADO et continuer la soirée dans la convivialité.

Le Comité remercie encore Monsieur le Maire et son conseil municipal pour ce chaleureux accueil.

Le Président du Comité, Roger Peyrat

Fête du pain - Accueil des nouveaux habitants

FÊTE DU PAIN

Les chasseurs respectent les traditions

Durant le dernier week-end de Juin ,le four banal du hameau de Reilhaguet est à nouveau entré en « éruption » sous la conduite des chasseurs de la Commune



de Reilhac. Le vrai pain de seigle cuit au four a refait surface grâce à quelques bénévoles, encore des fidèles à la tradition, pour le régal des nombreux visiteurs qui ont à la fois pu admirer la mise en température du four avec le bois comme matière première et l'introduction de la pâte pétrie avec amour, spécialement conçue pour cet événement, une affaire de spécialistes.....dirons nous.

De nombreuses tartes aux pommes, épluchées par les bénévoles, ont aussi envahi le four et n'ont pas laissé indifférents à leur sortie les connaisseurs qui ne se trouvaient pas là par hasard, mais en fin de compte,.....ils étaient à « l'affût ! »



Pains et tartes, bases de ces deux jours, avec en plus la convivialité, ont été pour la plus grande partie vendus aux habitants de la commune, mais aussi des alentours et des touristes, dégustés à n'en pas douter avec beaucoup de plaisir.



Comme une gourmandise peut en amener une autre, plus d'une centaine de



personnes ont dégusté à midi, pâte de faisant pour la mise en bouche et fermez les yeux..... pour l'arrivée du cochon à la broche, rôti à la braise sur place, encore une affaire de spécialistes..... accompagnés bien sûr de pain bis, de tartes...et de quelques produits liquides émanant de vignobles réputés....

C'est à la satisfaction générale que les chasseurs de Reilhac en présence du Président Départemental et Régional de la chasse Jean-Pierre Picard , Maire de la commune, ont organisé cette journée avec une grande réussite.

Merci à eux, pour ce moment de convivialité, qui, pour respecter la tradition ne peut que se renouveler.

*L'Adjoint,
André Freysinier*

Accueil des nouveaux habitants



Le cinq Décembre 2008 à l'initiative du conseil municipal l'ensemble des nouveaux habitants arrivés ces trois dernières années à Reilhac a été invité à un pot de bienvenue dans la commune. Cela représente 44 constructions ou nouvelles locations soit environ plus de 130 personnes. Que la population de Reilhac dépasse les 1000 habitants n'est pas une surprise.

La quasi totalité des invités a répondu présente à cette petite manifestation et à ceux-ci de faire plus ample connaissance avec l'ensemble des Elus du conseil municipal ,du personnel de la commune,des responsables d'association. C'est aussi une opportunité pour ces nouveaux venus de se rencontrer et de s'intégrer dans un lieu de vie nou-

veau et à découvrir. Je crois que Jean Pierre Picard, Maire, a réussi à les convaincre du bon choix qu'ils avaient fait en choisissant de venir s'installer à Reilhac. c'est le message qu'il leur a adressé à chacun d'eux « Merci d'avoir répondu présent à notre invitation. Je suis très heureux et honoré de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune qui est désormais la vôtre...

Et croyez bien que nous sommes flattés d'avoir été choisis.

Je crois pouvoir me faire l'interprète de tous les Reilhacois pour vous dire que nous nous réjouissons tous de votre venue, de la vie que vous apportez à notre commune et que vous avez du plaisir à y vivre.



Notre souhait est que vous vous intégrez très vite et que vous vous sentiez très bien chez vous.

En tout cas , sachez que vous pouvez compter sur la municipalité pour vous y aider, ainsi que sur le personnel communal et les nombreuses associations prêtes à vous recevoir.... Je vous invite maintenant à participer au pot de l'amitié »

Cette réunion, a été une parfaite réussite et les participants satisfaits de cette initiative, ce qui laisse présager qu'à partir de maintenant, elle sera à l'ordre du jour pour les années à venir, entre autre, pour tous ceux qui aujourd'hui sont en train de construire au lotissement du Pré-Vert 9 pavillons, sur le lotissement privé Couder 17 pavillons et celui de Polygone comprenant huit pavillons locatifs. Sans oublier bien sur les Futurs Résidents de la Maison de Retraite et son personnel.

Bienvenue à Reilhac.

*L'Adjoint,
André Freysinier*

Marché de Pays à Noël - Milieu associatif Reilhacois

Marché de Pays à Noël



Le Comité des Fête de Reilhac termine avec panâche cette fin d'année 2008.

Après une année bien remplie, il se devait avant le dernier bilan, de montrer qu'il n'était pas à bout de souffle. L'organisation d'un marché de pays le prouve et, en cette veille de fête, semblait tout à fait être de circonstance pour la population Reilhacoise et celle des alentours. Il faut aussi y rajouter la confection de la crèche de Noël en plein centre de Reilhac très appréciée des enfants car elle

est un prélude à l'arrivée des jouets, des friandises et des bonbons, mais aussi des curieux qui font un détour pour admirer le talent des bénévoles qui ont participé à sa construction, sous la conduite de l'Adjoint à l'animation Maurice Labertrandie et du Président du Comité des fêtes Serge Four.

Une trentaine de stands ont meublé la salle des fêtes et du barnum la jouxtant. Produits artisanaux, fromages, pâtés, tripoux, miel AOC montagne, huîtres, légumes et fruits, ont fait le bonheur des gourmands tandis que les amateurs de livres, de bibelots, de cannes en bois ciselées et décorées main, de tableaux de peinture, d'objets de décoration et autres, ont pu chiner et trouver eux aussi leur objet préféré.



Un petit repos était organisé vers

midi autour d'une table pour ceux qui le désiraient avec un menu préparé par Michel Llorca notre cuisinier Reilhacois, merci, aussi à ce bénévole, discret mais talentueux sur l'art culinaire.

Bon succès pour le comité des Fêtes, de nombreux visiteurs et acheteurs ont déambulé toute la journée. Elle s'est terminée, époque l'exige, par la distribution de nombreuses friandises offertes cette année par un vrai Père Noël venu de très loin, avec l'aide efficace des membres du comité des fêtes.



L'Adjoint
André Freyssinier

Autour du milieu associatif Reilhacois



Les Représentants de l'ensemble des associations

Tout d'abord, une pensée particulière pour mon ami Jo FAUGERE qui nous a quitté trop tôt. Laissant chaque jour un grand vide autour de nous.

Inoubliable de par le temps, consacré dans la vie associative de notre commune. Cinq mandats, du bénévolat « à la pelle », beaucoup de générosité, homme simple et toujours dévoué ... un véritable Reilhacois.

Adieu Jo.

Bien sur, il faut poursuivre le chemin tracé, aussi, je remercie tous les bénévoles qui n'hésitent pas à apporter leur savoir faire pour l'éveil de notre village avec une mention particulière aux présidents d'associations qui prennent responsabilités, risques, donnant bien souvent beaucoup de leur temps libre.

Reilhac, 1 000 habitants, 13 associations, 11 présidents, plus de 100 bénévoles, ce qui représente plus de 10 % de la population à s'investir et maintenir cette qualité en perte de vitesse qu'est le bénévolat.

Merci et bravo.

A Philippe BEGUET, avec l'ensemble du Football Club Reilhacois ainsi qu'à l'entente de la Vallée de l'Authre pour leurs prestations et résultats,

Le tilleul Reilhacois, club qui prospère sous la responsabilité de Jean-Michel LARION,

La gym avec Christiane SOUBRIER, apporte de plus en plus de souplesse à ses adhérentes toujours aussi motivées.

Le centre social de la Vallée de l'Authre sous la direction de Caroline LUGOL propose grand nombre d'activités tout au long de l'année.

Les chasseurs et son président Jean Pierre PICARD, soucieux de la gestion des espèces chassables, participent activement à l'animation de REILHAC notamment avec l'organisation de la fête du pain et du repas annuel dansant.

Serge FOUR et l'équipe du Comité des Fêtes se démènent pour proposer un programme de qualité à la fête patronale qui attire une foule record chaque année. Sans oublier l'organisation de la crèche à Noël avec un décor différent chaque année.

Les anciens combattants autour de Louis PEYRAT auxquels nous devons respect, reconnaissance et félicitations pour réussir à attirer de plus en plus de jeunesse aux cérémonies commémoratives.

L'Amicale des Parents d'Elèves, sous l'impulsion des co-présidents Laurent BEGUET et Alexandre BONNET, organise un maximum d'activités et de sorties à nos petits.

Les amis de Broussette et son président Thierry FONTANILLE regroupent de plus en plus de par-



participants au repas champêtre, très apprécié sur le secteur.

Le comité des Anciens d'AFN de la Vallée de l'Authre avec Roger PEYRAT.

La vallée des poètes sous la cape de Bernard LAVEISSIERE.

André DANCIE vous propose divers concours avec le Club Canin Cantalien.

Le Club des Aînés ruraux avec Michel ISSIOT à la présidence démontre toujours autant de vitalité.

AVEC TOUT LE SOUTIEN ET LES ENCOURAGEMENTS DE L'EQUIPE MUNICIPALE.

Maurice LABERTRANDIE

Centre Omnisport de la Vallée de l'Authre - Club des Aînés

Centre Omnisport de la Vallée de l'Authre à Naucelles



A l'initiative de la commune de Naucelles, un deuxième gymnase intercommunal se greffe sur le Canton de Jussac. Cette nouvelle structure à laquelle a participé la commune de Reilhac ainsi que les communes de Marmanhac, Laroquevielle, Teissières de Cornet, Jussac, Crandelles, sera un grand plus pour l'ensemble des jeunes, mais aussi pour l'ensemble des habitants, offrant toute une panoplie de services adaptés à

leur besoins sportifs ou parfois festifs.

Cette réalisation sur la commune de Naucelles ouvre donc de nouvelles perspectives pour les associations, les clubs et les écoles.

Cette réalisation, en est à ce jour à un stade assez avancé l'ossature et la dalle sont terminés.

Ce projet intercommunal dont la commune de Naucelles a la maîtrise d'ouvrage est financé avec le concours :

- De l'Etat au titre du F.N.A.D.T dans le cadre de Pays du « Pays d'Aurillac »
- De la Région au titre des Grands Equipements Sportifs Régionaux.
- Du Département, au titre des Grands Equipements Sportifs.
- De la Communauté d'Agglomération au titre de l'intérêt commun.
- Des Communes partenaires Reilhac, Marmanhac, Laroquevielle, Teissières de Cornet, Jussac, Crandelles sous forme d'un fond de concours équivalent à 3%



du montant hors taxe des travaux et réparations au prorata de la population DGF.

La pose de la première pierre semble déjà oubliée et c'est pour cela qu'il est peut être bon de rappeler ce moment, qui en a marqué le début et qui reste important pour ceux qui sont à l'origine de cette réalisation et qui ont participé au financement. A bientôt pour l'inauguration....

*L'Adjoint
André Freyssinier*

Club des Aînés Reilhac - Naucelles



L'année 2008 se termine comme les années précédentes avec beaucoup d'activités.

Le club a fait trois sorties dans l'année : 24 Avril, sortie à St Parthem avec visite de la maison de la rivière à Audin. La vallée du Lot s'est développée au rythme du transport des marchandises, par voie d'eau. 26 Juin sortie au vélo-rail à Allanche, 25 Septembre sortie au Bournat,

en Dordogne avec visite du petit village où sont exposés les métiers de jadis.

Douze goûters ont eu lieu alternativement sur les deux communes. Avec deux manifestations : repas carnaval à Naucelles, le 21 Février et le 29 Mai repas à Reilhac pour la fête des Mères et des Pères. Enfin lors des fêtes de Naucelles et Reilhac beaucoup de pâtisseries ont été fabriquées et mises en vente.

Le club remercie toutes les personnes qui ont participé aux manifestations : repas à Reilhac le 23 Octobre et surtout au repas de fin d'année qui s'est tenu au Teulet avec plus de 90 personnes.

Puis le club a terminé son année par son Assemblée Générale le 11 Décembre à Naucelles avec une très forte participation. D'abord avec un instant de recueillement en souvenir des disparus et par les traditionnels remerciements aux deux Municipalités pour leurs aides. Le rapport d'activité présenté par Mme Veylet et le rapport financier par Mme Gasquet ont été votés à l'unanimité. Puis le Président Michel Issiot dans son intervention s'est montré très satisfait du bon travail des membres du bureau et de tous les bénévoles car le club compte 110 adhérents. Enfin le Président fait part des projets pour l'année à venir et principalement la préparation du trentième anniversaire du club, un voyage de deux jours au



Pal et la célébration de trois noces d'or. Tous les nouveaux retraités sont les bienvenus au club.

Membres du bureau élus à l'issue de cette AG :

Président : Michel Issiot, Vice-Président Lucien Claveyrole et Marie-Louise Laviale, secrétaire Louise Veylet, Adjointe Simone Gracia, Trésorière Jacqueline Gasquet, Adjointe Jeanne Escario.

*Le Président
Michel Issiot*

Section Gymnastique - Les amis de Broussette - Chasse

Section Gymnastique



La section de gym a repris ses activités en septembre 2008 pour la 7e année.

Ghislaine Boudou, animatrice diplômée FFEPGV assure les cours : adultes le vendredi 20h à 21h, seniors le mardi 10h30 à 11h30 à la salle polyvalente.

L'association est affiliée à la Fédération Française de gym. Les membres du bureau assistent régulièrement aux réunions du Comité Départemental.

Son but est de permettre à tous de préserver son capital santé, de tisser un lien social et que chacun trouve satisfaction dans les différentes activités pratiquées dans la bonne humeur et la convivialité (travail et habileté motrice, équilibre, renforcement musculaire, stretching, Pilates, steps.....)

L'assemblée générale a eu lieu le 27/06/08 : bilan moral et financier, réélection du bureau. Un repas a réuni

ensuite adultes et seniors.

Fin mai, une sortie dans les gorges de la Jordanne a dû être annulée, le beau temps n'étant pas au rendez-vous.

Noël a été fêté dans les deux sections. Merci au comité de fêtes de nous avoir associé au marché de Noël.

Merci à ceux qui ont confectionné bourriols, pounti, pâtisserie et merci aux acheteurs.

Merci à la municipalité pour son précieux soutien.

C'est avec joie que nous avons appris la naissance d'Aurélien fils de Patricia notre trésorière. Tous nos vœux de bonheur au bébé et félicitations aux parents.

LA PRESIDENTE
CHRISTIANE SOUBRIER

Les amis de Broussette



Comme chaque année, notre repas champêtre s'est déroulé le dimanche 31 août 2008, grâce à l'amabilité de « Fanfi MAS » et de sa famille, qui ont mis à notre disposition leur grand jardin pour l'installation de deux barnums et du matériel nécessaire ; sa maison était ouverte pour faciliter le service...

Nous les remercions très amicalement, car tous « Les Amis de Broussette » se sont retrouvés avec grand plaisir autour d'un bon repas (midi et soir) préparé par le bureau et

les bénévoles.

La bonne humeur, l'ambiance familiale font que chaque année le nombre des Amis augmente, et c'est pour tous ceux qui ont œuvré le plus grand des encouragements et l'envie de continuer cette sympathique et conviviale manifestation.

Merci à la Municipalité pour l'aide et le prêt du matériel, des 2 barnums.

Le Président
Thierry FONTANILLE

La chasse



Le Fête du pain s'est déroulée le 6 juillet. Malgré une météo peu clémente, elle a connu son succès habituel.

Cette manifestation, dans le cadre pittoresque du village de Reilhaguet, est

très appréciée. Chacun se plaît à se retrouver pour déguster le cochon grillé, sur place, au feu de bois, par les bénévoles de l'ACCA (l'Association de chasse de REILHAC, aidée par Mr Michel JOANNY et Gérard TILLET).

Le repas dansant organisé le 14 février pour la dégustation du chevreuil, s'est déroulé dans une ambiance des plus amicales.

L'Association est heureuse de participer à l'animation de la Commune.

En ce qui concerne la saison, le plan de chasse s'est réalisé sans difficulté à la satisfaction des chasseurs locaux et comme tous les ans, l'ACCA a participé à un gros effort de repeuplement ; près de 5 000 Euros en lièvres, faisans et perdreaux.

Il a été offert à chaque exploitant agri-



cole, 2 faisans pour les remercier de nous accueillir sur leur territoire.

Merci à tous les bénévoles de REILHAC qui participent à la vie de l'Association de la Chasse de façon désintéressée.

Le Bureau

Club Canin Cantalien

Club Canin Cantalien



En cette fin de saison 2008, je m'associe à nos adhérents afin de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2009.

Le concours annuel de ring et obéissance du mois de septembre s'est très bien déroulé.

Cette année, nous avons réalisé des réparations au local principal du Club : isolation, peintures et toiture. Ceci est fort agréable pour le fonctionnement.

Un grand éclaircissement de la haie inférieure du site nous a ouvert la vue sur l'Authre. C'est d'ailleurs visible de la route.

POUR 2009

Les entraînements hebdomadaires se déroulent toujours les mercredis et samedis.

Pour tout renseignement, contactez le président, André DANCIE au 04.71.47.27.48

Le Vice-Président
COMBELLE



TOYOTA



DAIHATSU



«Réparateur agréé»

• Vente neuf et occasion • Location véhicules 4 x 4

Une gamme complète : essence ou turbo diesel "D4-D"

CONSULTEZ-NOUS !

SARL ARNAUD

Route de Clermont

Avenue Georges Pompidou

AURILLAC

04 71 48 12 31

arnaud@ctoyota.net



E . A . T . P .

ENTREPRISE **A**URILLACOISE DE **T**RAVAUX **P**UBLICS

**TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
REVÊTEMENTS BITUMINEUX
ROUTES - TERRASSEMENTS
ASSAINISSEMENTS**

16, rue de Boudieu - AURILLAC - Tél. : 04 71 63 50 31 - Fax : 04 71 64 65 80

Fuel - Gazoil - Fuel Hiver

livraison de gaz a domicile

S.A.R.L.

GIBERT

**Ouvert
6 jours / 7**

15250 JUSSAC



Tél.: **04 71 46 65 14** Fax. répondeur: **04 71 46 69 64**



LAPORTE
CONSTRUCTION
Successeur SARL LAMOURE Joël

9 bis route de Montplaisir

15250 Jussac

Tel: 04 71 46 63 33

Fax: 04 71 46 53 37

mail: laporte.construction@orange.fr

fenêtres PVC en rénovation

Escalier

Entreprise
qualifiée



Parquet

Agencement

MENUISERIE - CHARPENTE

NEUF - RENOVATION - ENTRETIEN

SARL CARRIER - ETS BONAL

GÉRANT : JEAN-MARIE CARRIER

RUE EUGÈNE PAGES - 15800 VIC SUR CÈRE

TÉL. 04 71 47 51 02 - FAX 04 71 49 61 01

CARRIER.JEANMARIE@WANADOO.FR

ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL

CHAUDRONNERIE
METALLERIE
MECANO-SOUDURE

CHARPENTE METALLIQUE
BARDAGE
COUVERTURE
SERRURERIE

Bargues 15130 SANSAC DE MARMIESSE – Tél. 04.71.62.81.00
Fax. 04 71 62 84 88 – E-Mail : contact@acc15.fr – Site : www.acc15.fr



FORCLUM

MASSIF CENTRAL RÉSEAUX

Réseaux électriques
Lignes H.T. et B.T.
Postes de transformation
Eclairage public
Lignes télécommunication
Assainissement E.U. et E.P.
Adduction eau potable

ZA Lavielle - 15200 MAURIAC
Tél.: 04 71 68 04 11 - Fax : 04 71 67 37 81

30. rue Jacques Prévert - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 64 56 52 - Fax : 04 71 64 56 79



AURITOIT



- : COUVERTURE**
- : ZINGUERIE**
- : ÉTANCHÉITÉ**

7, av. du Garric - ZAC Baradel - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 62 40 - Fax 04 71 64 85 13



Ligne A : REILHAC

Dépositaire : Tabac-journaux GAMEL

Staffens

Agence commerciale 3, avenue Gambetta
04 71 48 53 00



ASSURANCES


SERVICES
BANCAIRES

EPARGNE

Agence de JUSSAC à votre disposition : 3, Avenue RAUX
15250 JUSSAC

Demandez votre Conseillère : Chantal JAULHAC
04.71.46.61.18

www.groupama.fr

 N° Indigo 0 820 840 822



Décoration d'Extérieur

POTERIES - MOBILIER DE JARDIN

QUINCAILLERIE - JARDINAGE

PLOMBERIE - ELECTRICITÉ

FERS - TOLES - MATERIAUX

GRAINS - ALIMENTS BETAIL

SABLE - GRAVETTE

sur place ou livré

sac ou vrac

Les Quatre-Chemins - 15000 AURILLAC

Tél. : 04 71 48 06 54 - fax : 04 71 48 98 20

Les Quatre-Chemins - 15000 NAUCELLES
T 04 71 48 85 85

Succursale de MAURIAC

ZA La Dinotte - 15200 LE VIGEAN

Tél. : 04 71 40 09 01 - Fax : 04 71 67 35 80

Michel BRUEL

Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

**Boucherie
Charcuterie
Volailles**

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 04.71.47.25.60



AURELIE COIFFURE

Coiffense à domicile



4, Rue des Myosotis
Les Landes
15250 REILHAC

Mobile : 06 30 71 51 45

Bernard Caybros

CHAUFEZ-VOUS AU BOIS !

- Bénéficiez de 40 % de crédit d'impôts*
- Réalisez des économies d'énergie

* voir conditions en magasin

ZAC Sistrères Rte de Clermont-Fd
15000 AURILLAC

04 71 43 40 60



MANUCENTRE

Vêtements - Pêche - Chasse

Place de la Gare - B.P. 236
15002 AURILLAC Cedex

Tél. : 04 71 48 55 03 - Fax : 04 71 48 65 81

E-mail : manucentre@hotmail.com

Avenue Kennedy - R.N. 89 - 19100 BRIVE
Tél. : 05 55 17 72 39 - Fax : 05 55 17 72 40

AUVERGNE
Collectivités

1 Avenue de Conthe
15000 AURILLAC

Tél. : 04 71 45 12 65

**TOUS PRODUITS ET MATERIELS
D'ENTRETIEN**

**Collectivités - Grands Consommateurs
Partenaire HYGIAL**

NOTRE SERVICE FAIT LA DIFFÉRENCE !
**Nilfisk
Advance**
entretien commercial



**Aménagement et
Entretien de parcs
et jardins**

PROSYLVI

**Technicien Forestier Indépendant
Tous Travaux Sylvicoles**

David PUYRAIMOND

Reilhaguet - 15250 Reilhac

04.71.64.39.60

06.83.36.45.37

prosylvi@voila.fr

S. AU. REV

Société Aurillacoise Revêtements sols et murs

Revêtements de sols souples - Moquette
Parquet collé et flottant

9, boulevard de Verdun - BP 20326
15003 AURILLAC Cedex
Tél. : 04 71 63 44 78
Fax : 04 71 63 44 12
E-mail : saurev@wanadoo.fr



PEINTURES - DECORATION

AURILLAC

SAINT-FLOUR

FIGEAC

Tél. 04 71 64 51 11 | Tél. 04 71 60 46 50 | Tél. 05 65 34 14 05

Fax 04 71 64 02 95 | Fax 04 71 60 46 49 | Fax 05 65 34 16 23

E-mail : combes@combes-sarl.com - Site : www.combes-sarl.com

pour la prévention des
risques en matière de

QUALITÉ
SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENT



SOCOTEC

- INSPECTION
- CONSULTING
- FORMATION

Agence du Cantal
69, rue Paul Doumer
15000 AURILLAC

Tél. : 04 71 48 41 58
Fax 04 71 48 97 90

Email : construction.aurillac@socotec.fr

Q
E U R
M V A L I
T I O E X S T
C A R A C T E R E
Z L P I J R M
L M E V A
I L U
R

Qui en a. Qui n'en a pas.
Bon. Mauvais.
Inné ou acquis.

La Bruyère en fit un livre.
Ce mot dit le sens des choses.
Signe distinctif, il dit la personnalité,
l'allure, le cachet, la trempe,
la volonté, la résolution.

C'est ce qui nous l'a fait choisir.
Et puis ce mot désigne aussi
la matière première de notre activité ...
et les quarante et un symboles
composant notre carré magique

2, rue Monge - BP 224 - 15002 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 05 46 - Fax : 04 71 48 75 45

*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

| | | | |
|---|---|--|---|
| <p>MALBOS John <i>Plombier</i> <i>Entretien piscine</i> 9, route d'Onsac - Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.08.88</p> | <p>PUYRAIMOND David <i>Technicien Forestier</i> 8, rue des Granges - Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.39.60</p> | <p>BERGERON Bernard <i>Terrassements - Travaux publics</i> 17, rue des Violettes Téléphone : 04 71 47 21 38</p> | <p>COUDERC Philippe <i>Marchand de Vins et de Bestiaux</i> 39, av. de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.44</p> |
| <p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> 2, impasse des Iris - Les Landes Téléphone : 04.71.47.23.59</p> | <p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> 18, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.24.74</p> | <p>AURELIE Coiffure <i>Coiffeuse à domicile</i> 4, rue des Myosotis - Les Landes Téléphone : 06.30.71.51.45</p> | <p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> Avenue de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.41</p> |
| <p>LAINSCAK Michel <i>Chauffage - Sanitaire</i> 2, rue de Recoulet Téléphone : 04.71.47.29.22</p> | <p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> 7, route d'Onsac Téléphone : 04.71.47.22.44</p> | <p>CARCY Gabriel <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> 2, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.21.57</p> | <p>CAÏANO Philipe <i>Rénovation en Bâtiment</i> 3, chemin des Églantines Téléphone : 04.71.47.29.77</p> |
| <p>FONTANILLE Thierry <i>Marchand de Vins</i> 5, rue de la Fontaine - Brousse Téléphone : 04.71.47.21.27</p> | <p>COSTES Frères <i>Serrurerie</i> Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.22.77</p> | <p>GAMEL Sylvie <i>Bar - Tabac</i> Le Bourg Téléphone : 04.71.47.20.22</p> | <p>ROUCHY Nadine <i>Atelier de Coiffure</i> 2, rue des Sources Téléphone : 04.71.47.29.07</p> |
| <p>CONRIÉ SARL <i>Électricité Générale</i> 5, rue des Limes Téléphone : 04.71.47.25.30</p> | <p>SA T.P.A. <i>Travaux Publics</i> <i>Agricoles</i> Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.35.25</p> | <p>TISSANDIER Christine <i>Infirmière</i> <i>Cabinet - Soins à domicile</i> 16, rue des Orchidées - Les Landes Téléphone : 04.71.47.29.32</p> | <p>FAUGÈRE - ROUCHET <i>Menuiserie bois, PVC</i> <i>et aluminium neuf et rénovation</i> 12, rue Glycines - Les Landes Téléphone : 04.71.43.33.53</p> |

Ce bulletin municipal tiré à 550 exemplaires, a pour but de relater les principales actions menées dans la commune durant l'année, de permettre en même temps à toutes les associations de s'exprimer et faire connaître leurs actions sur le plan de l'animation et leur fonctionnement. Ce bulletin reste un lien entre les habitants et le Conseil Municipal.

Merci à tous ceux qui ont participé à sa réalisation, et aux entreprises qui apportent leur aide à son financement par la publicité. Faites leur confiance.

*L'Adjoint aux Finances et
à la Communication*
André FREYSSINIER



Vue sur Reilhac, l'EHPAD et le lotissement "Les Prés Verts"